

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2013



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

De gauche à droite en haut :

Le Mouvement contre le discours de haine sur internet a été lancé par le Conseil de l'Europe en mars

Štefan Füle, Commissaire européen en charge de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, lors de la session de l'Assemblée parlementaire en janvier

Joachim Gauck, Président de l'Allemagne, lors de la session de l'Assemblée parlementaire en avril

De gauche à droite en bas :

Le Secrétaire Général, **Thorbjørn Jagland**, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève en février

Cécile Kyenge Kashetu, ministre italienne de l'Intégration, devant le Comité des Ministres en octobre

Édition anglaise

*Council of Europe:
2013 Highlights*

Tous droits réservés.
Aucun extrait
de cette publication
ne peut être traduit, reproduit,
enregistré ou transmis,
sous quelque forme
et par quelque moyen
que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.),
mécanique, photocopie,
enregistrement ou
de toute autre manière
– sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction
de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

Photos
© Conseil de l'Europe
Page 25 ©To Vima

Mise en page
SPDP

Édité par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, mai 2014
Imprimé au Conseil de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2013

Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité



Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,
au **Forum mondial de la démocratie** (novembre)

Table des matières

COMITÉ DES MINISTRES	7
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
Commission des questions politiques et de la démocratie	13
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	14
Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)	14
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	14
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	14
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	14
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	15
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	15
Coopération interparlementaire et observation des élections	15
Projets parlementaires	15
Communication	15
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE	17
Suivi de la démocratie locale et régionale	17
Programmes de coopération ciblés	18
Coopération institutionnelle	18
Sessions	18
Action de terrain	19
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	20
Une meilleure protection au niveau national: voies de recours internes	20
Un meilleur accès à la jurisprudence de la Cour	21
Plus d'affaires tranchées, moins d'affaires pendantes	21
Changements parmi les membres de la Cour	21
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	23
Suivi par pays	23
Activités thématiques	25
Coopération avec d'autres acteurs des droits de l'homme	25
RELATIONS EXTÉRIEURES	27
Politique à l'égard de régions voisines	27
Relations avec l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE	27
Relations avec les autres organisations et les autres pays	27
PLANIFICATION POLITIQUE ET CONSEIL POLITIQUE	28
Planification politique	28
Écoles d'études politiques	28
Conseil politique	29
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	31
Protection et développement des droits de l'homme	31
Questions particulières en matière de droits de l'homme	33
État de droit	35
Justice et coopération juridique	37
DÉMOCRATIE	39
Gouvernance démocratique	39
Citoyenneté démocratique et participation	41
Dignité humaine et égalité	43
Questions relatives aux Roms	45
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DE RESSOURCES	47
Europe de l'Est	47
Caucase du Sud	47
Europe du Sud-Est	48
Voisinage méridional	48
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	49
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	51
COMMUNICATION	53
Relations avec les médias	53
Relations publiques et publications	54
CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES EN 2013	57
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2013	59
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE	60



Passation de pouvoir entre le Président sortant, Gilbert Saboya Sunyé, ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, et Edward Nalbandian, ministre des Affaires étrangères de l'Arménie (Strasbourg, mai 2013)

Passation de pouvoir entre le Président sortant Edward Nalbandian, ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, et Michael Spindelegger, ministre des Affaires étrangères d'Autriche. Armen Papikyan, ambassadeur représentant permanent de l'Arménie (Strasbourg, novembre 2013)



Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2013 sont consultables sur le site www.coe.int/t/cm/

En 2013, le Comité des Ministres a été présidé jusqu'au 16 mai par Andorre, jusqu'au 14 novembre par l'Arménie et depuis cette date par l'Autriche.

■ Lors de sa 123^e réunion ministérielle (le 16 mai), le Comité a rappelé qu'il était prioritaire de mettre en œuvre les déclarations d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton, qui visent à assurer l'efficacité à long terme du mécanisme de surveillance mis en place dans le cadre de la Convention européenne des droits de l'homme. Il a adopté le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention et l'a ouvert à la signature le 24 juin 2013. Le Comité des Ministres s'est aussi félicité des mesures déjà prises par les Etats parties à la Convention pour exécuter les arrêts de la Cour et il a encouragé ces pays à poursuivre leurs efforts à cet égard, en particulier en cas de problèmes structurels ou systémiques entraînant des requêtes répétitives devant la Cour.

■ Les Ministres ont aussi invité le Secrétaire Général à leur présenter régulièrement un aperçu de l'état des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit en Europe en se fondant sur les conclusions des mécanismes de suivi. Cet aperçu sera accompagné de propositions de mesures à prendre par l'Organisation.

■ Dans le contexte des suites données à la Déclaration de Brighton, le Comité des Ministres a adopté une « boîte à outils » pour informer les agents publics des obligations incombant à l'Etat, en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, et un « Guide de bonnes pratiques en matière de recours internes ».

■ Le Comité s'est réuni à trois reprises pour **surveiller l'exécution des arrêts de la Cour** et il a clos 780 affaires. Concernant le groupe d'affaires *Mahmudov et Agazade c. Azerbaïdjan*, il a notamment regretté l'adoption par le Parlement azerbaïdjanais d'une révision du Code pénal et du Code des infractions administratives qui imposent des sanctions pénales pour diffamation ou insulte par le biais d'internet. Il a exhorté les autorités azerbaïdjanaises à poursuivre leur coopération avec la Commission de Venise afin de rédiger la loi sur la diffamation.



123^e session du Comité des Ministres

« Démocratie, droits de l'homme et État de droit en Europe : renforcer l'impact des activités du Conseil de l'Europe » (Strasbourg, mai 2013)

■ Dans l'affaire *Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine*, le Comité, tout en prenant note des efforts intenses déployés par les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine pour parvenir à une solution consensuelle sur la réforme constitutionnelle, a fermement exhorté l'ensemble des pouvoirs publics de Bosnie-Herzégovine à faire en sorte d'harmoniser immédiatement le cadre constitutionnel et législatif avec les exigences de la Convention de façon que les élections d'octobre 2014 se tiennent sans discrimination envers les citoyens qui n'appartiennent à aucun des « peuples constituants ».

■ En ce qui concerne l'affaire *A., B. et C. c. Irlande*, le Comité a pris note avec satisfaction notamment de la décision des autorités d'exécuter l'arrêt en adoptant des lois et des règlements. En ce qui concerne l'exécution du groupe d'affaires *Străin/Maria Atanasiu et autres*, les Délégués se sont félicités de la détermination manifestée par les autorités roumaines, ce qui a permis l'adoption d'une nouvelle loi réformant le mécanisme de réparation pour les biens nationalisés sous le régime communiste, un mécanisme rendu ainsi plus efficace et plus durable.

■ En ce qui concerne le groupe d'affaires *Garabayev c. Fédération de Russie*, le Comité a relevé que plusieurs requêtes déposées par des ressortissants étrangers pour contester des violations alléguées de leurs droits et le non-respect de mesures provisoires indiquées par la Cour eu égard à l'expulsion des requérants du territoire de la Fédération de Russie étaient actuellement pendantes devant la Cour. Dans ce contexte, il a appelé à nouveau ce pays à adopter sans plus tarder les mesures nécessaires pour mettre fin à de tels incidents. Dans l'affaire *Alekseyev c. Fédération de Russie*, le Comité a exprimé à nouveau sa préoccupation au sujet de l'évolution du droit et de la pratique dans ce pays, et de l'adoption dans un nombre de plus en plus important de sujets de la fédération de lois régionales interdisant « la promotion de l'homosexualité » parmi les mineurs. Il s'est dit gravement préoccupé par le travail législatif en cours afin d'interdire au niveau fédéral « la promotion de l'homosexualité ».



■ Dans l'affaire *Kurić et autres c. Slovénie*, le Comité a salué l'adoption par le Parlement slovène de la loi d'indemnisation de dommages causés aux personnes radiées du Registre de la population permanente et a décidé de transférer cette affaire de la procédure soutenue à la procédure standard de surveillance. Le Comité a encore examiné l'affaire *Del Rio Prada c. Espagne*, relevant que la requérante a immédiatement été remise en liberté à la suite d'une décision rendue par l'Audiencia Nacional en réaction à cet arrêt. En ce qui concerne le recours aux règles d'application des remises de peines, il a noté que les tribunaux pénaux alignent désormais leur pratique sur les conclusions de la Cour européenne. Il a donc décidé de soumettre cette affaire à la procédure standard. Dans le groupe d'affaires *Hirst (n° 2) contre c. Royaume-Uni*, le Comité a exhorté les autorités à se conformer rapidement à l'arrêt en adoptant une loi permettant d'organiser les futures élections conformément à la Convention.

■ Dans l'affaire *Lutsenko c. Ukraine*, le Comité a rappelé notamment avec satisfaction que le requérant avait été remis en liberté au mois d'avril et il a vivement encouragé les autorités ukrainiennes à faire pleinement usage des programmes de coopération dont elles sont bénéficiaires afin de mettre rapidement en place les mesures requises dans le système judiciaire ukrainien. Dans l'affaire *Timochenko c. Ukraine*, il a pris note des mesures en cours et exhorté les autorités ukrainiennes à faire avancer leur réflexion en examinant en détail toutes les options disponibles afin de faire rapidement en sorte que la requérante obtienne une réparation appropriée. Concernant l'arrêt rendu dans l'affaire *Oleksandr Volkov c. Ukraine*, il a rappelé que l'Ukraine devait veiller à réintégrer dès que possible le requérant à son poste de juge de la Cour suprême. Il a souligné les conclusions de la Cour concernant les graves problèmes systémiques liés au fonctionnement du système judiciaire en Ukraine.

■ En ce qui concerne la **peine de mort**, le Comité des Ministres a examiné la situation dans les Etats membres et a appelé de nouveau la Fédération de Russie à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour passer du moratoire actuel à une abolition *de jure* de la peine de mort, et à ratifier le Protocole n° 6. Il a pris note des informations fournies par deux délégations sur les mesures prises concernant la ratification du Protocole n° 13 et regretté que les autres pays concernés n'aient pas encore répondu à son invitation de fournir des informations sur les mesures prises à cet effet. Enfin, il a adopté plusieurs déclarations déplorant des exécutions au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique, qui sont tous deux observateurs auprès du Conseil de l'Europe.

■ Le Comité des Ministres a tenu quatre **débats thématiques** au cours de l'année, qui ont conduit à un certain nombre de conclusions. Les débats avaient pour thèmes « Comment renforcer l'impact des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe », « Le rôle des défenseurs des droits de l'homme et l'interaction du Conseil de l'Europe avec la société civile », « Le rôle du Conseil de l'Europe face à la montée des extrémismes dans des sociétés en mutation » et « Sécurité des journalistes – Mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme ». En ce qui concerne ce dernier débat, le Secrétaire Général a présenté au Comité des propositions d'actions visant à renforcer la protection des journalistes.



Salle du **Comité des Ministres**

■ Dans le domaine des **médias**, le Comité a adopté la Déclaration sur les risques du suivi numérique et des autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux. Il a également adopté des décisions relatives à un rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre de sa Déclaration sur des mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Comité est aussi convenu de la nécessité de continuer d'accorder la priorité à ce travail, notamment en ce qui concerne les droits des usagers d'internet, la liberté sur internet et la gouvernance d'internet, la protection du journalisme, la sécurité des journalistes et la lutte contre le discours de haine.

■ Le Comité a adopté un cadre établissant le principe et définissant les modalités de la participation financière des Etats non membres aux conventions du Conseil de l'Europe. En outre, le Comité a décidé d'établir un Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la **cybercriminalité** à Bucarest (Roumanie).

■ En ce qui concerne les **enfants**, le Comité des Ministres a accueilli favorablement, en juillet, un rapport d'étape sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015). S'agissant des Roms, le Comité des Ministres a examiné le deuxième rapport d'étape (mai 2011-avril 2013) du Secrétaire Général sur le suivi de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms et a encouragé à en poursuivre la mise en œuvre.

■ Sur la base d'un rapport sur l'avenir du **Centre Nord-Sud**, le Comité est convenu que le Centre devrait continuer à fonctionner, en lui accordant un délai jusqu'à fin 2015 pour mettre en œuvre, dans le cadre de son plan d'activités, les orientations définies dans le rapport précité. Ce délai devrait également donner à davantage d'Etats membres et non membres la possibilité d'adhérer. En septembre s'est tenue à Erevan la Rencontre 2013 sur la **dimension religieuse du dialogue interculturel**, qui avait pour thème « Liberté de religion dans le monde d'aujourd'hui : défis et garanties ». En décembre, le Comité des Ministres a adopté une Résolution confirmant l'établissement de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ainsi qu'une Résolution révisant les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Le Comité a également modifié la Résolution instituant le Fonds de soutien au cinéma européen (« **Eurimages** »), permettant ainsi un élargissement de l'accord partiel à des Etats non membres du Conseil de l'Europe. Dans le domaine du sport, les négociations sur une éventuelle convention du Conseil de l'Europe contre la **manipulation des résultats sportifs** et notamment les matches arrangés se sont poursuivies.

■ Dans le domaine de la **démocratie locale**, les Délégués ont examiné le rapport annuel d'activités du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale pour 2012 et ont approuvé l'annexe au Protocole n° 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif aux groupements eurorégionaux de coopération (GEC).

■ En ce qui concerne la coopération avec des Etats membres spécifiques, le Comité des Ministres a approuvé un programme d'assistance visant à soutenir les élections parlementaires prévues en **Albanie** en juin 2013. S'agissant de l'**Arménie** et de l'**Azerbaïdjan**, le Comité est convenu que le suivi du respect des engagements de ces pays aurait lieu dorénavant dans le cadre des travaux réguliers du Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) et ont décidé en conséquence de mettre fin à la procédure spéciale de suivi qu'ils avaient établie en décembre 2010.

■ En mars, le Comité des Ministres a fait le bilan de la mise en œuvre des engagements souscrits par la **Bosnie-Herzégovine** lors de son adhésion au Conseil de l'Europe. Le Comité s'est félicité du respect de tous les engagements pris en matière de conventions ainsi que d'autres avancées comme l'adoption des lois sur les aides d'Etat et sur le recensement, et les progrès effectués dans la mise en œuvre de la stratégie de réforme du système judiciaire et de la stratégie nationale sur les crimes de guerre. Dans le même temps, le Comité a notamment appelé les autorités de Bosnie-Herzégovine à renforcer l'efficacité des institutions à tous les niveaux (Etat, entités, collectivités locales), à venir à bout de toutes les questions de ségrégation ethnique dans les établissements scolaires, à renforcer les mesures visant à combattre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et à continuer d'apporter un soutien au processus destiné à permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de jouir effectivement du droit de retour.

■ En octobre, le Comité a approuvé un plan d'action pour la **Géorgie** visant à apporter une assistance sous forme de projets techniques aux autorités géorgiennes pour la période 2013-2015. S'agissant de la **République de Moldova**, le Comité des Ministres a approuvé un programme de mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr pour 2013 et 2014. Le but de ce programme est de développer les contacts et les échanges entre les habitants des deux rives à travers des activités dans différents domaines tels que l'enseignement, la formation aux droits de l'homme, la coopération intercommunale, le patrimoine culturel ou les médias. Le Comité des Ministres a approuvé en novembre un plan d'action visant à soutenir les réformes démocratiques en Moldova jusqu'en 2016. En ce qui concerne la coopération avec la **Fédération de Russie**, le Comité a approuvé un nouveau plan d'activités pour la République tchétchène et a pris note des résultats du programme de 2012.

■ En février, le Comité a approuvé le programme d'activités du Conseil de l'Europe au **Bélarus** pour la période 2013-2014. Il a également accédé à la demande du Bélarus d'obtenir le statut d'observateur auprès du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), étant entendu que la question sera suivie à la lumière des développements au Bélarus au regard des valeurs du Conseil de l'Europe. Le Comité a également souligné que cette décision ne signifie pas qu'il s'estime satisfait de la situation concernant le respect des principes de l'Etat de droit au Bélarus.

■ Concernant les **programme et budget du Conseil de l'Europe pour 2014-2015**, le principe de la croissance zéro en termes nominaux a été appliqué au total des contributions des Etats membres au budget ordinaire. En approuvant les décisions budgétaires, les Délégués ont également invité le Secrétaire Général à préparer un document sur la soutenabilité budgétaire et l'efficacité de l'Organisation à long terme, dans le cadre de la poursuite de son processus de réforme.

■ Plusieurs échanges de vues ont eu lieu avec des personnalités des organes de l'**Union européenne** (UE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'Etats non membres des régions voisines. Dans le cadre de la préparation de la 123^e session du Comité des Ministres, les Délégués des Ministres ont examiné un rapport sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) qui fait état des évolutions récentes et qui confirme l'importance stratégique du partenariat entre les deux organisations. En 2013, des avancées importantes ont en outre été accomplies dans les négociations au niveau technique préparant l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ; en avril, le groupe de négociation ad hoc du Comité directeur pour les droits de l'homme et la Commission européenne sont parvenus à un accord sur le texte d'un projet d'accord d'adhésion.

■ En février, le Comité des Ministres a tenu son échange de vues annuel avec les experts venant des capitales européennes sur les travaux menés dans le cadre des **Nations Unies** sur les questions relatives aux droits de l'homme, en présence du Président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'ambassadeur Remigiusz Achilles Henczel.

■ Les progrès se sont poursuivis, en 2013, dans la mise en œuvre de la **politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines** ; en particulier, les Délégués ont pris note de rapports intérimaires sur la mise en œuvre des priorités de coopération avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Ils ont également décidé d'instituer des bureaux du Conseil de l'Europe à Rabat et à Tunis. En décembre, le Comité des Ministres a approuvé des priorités de coopération avec le Kazakhstan pour la période 2014-2015. Des activités de coopération seront menées dans ce contexte en vue de préparer une adhésion éventuelle du Kazakhstan aux conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale pour lesquelles ce pays a exprimé un intérêt.

Jean-Claude Mignon,
Président de l'Assemblée
parlementaire, élu
en janvier 2012



Gilbert Saboya Sunyé,
ministre des Affaires
étrangères de l'Andorre
Mikheil Saakashvili,
Président de la Géorgie
Štefan Füle,
Commissaire européen en
charge de l'élargissement
et de la politique
européenne de voisinage
Paola Severino,
ministre de la Justice de l'Italie
Joachim Gauck,
Président de l'Allemagne
Bidzina Ivanishvili,
Premier ministre de la Géorgie
Didier Burkhalter,
chef du Département
fédéral des Affaires
étrangères de la Suisse
Victor Ponta,
Premier ministre de
la Roumanie
Antoni Martí,
chef du Gouvernement
de l'Andorre
Edward Nalbandian,
ministre des Affaires
étrangères de l'Arménie
Najat Vallaud-Belkacem,
ministre des Droits des
femmes de la France
Karim Ghellab,
Président de la Chambre
des représentants du Maroc
Sergueï Naryschkine,
Président de la Douma d'Etat
de la Fédération de Russie
Serge Sarkissian,
Président de l'Arménie
Tomislav Nikolić,
Président de la Serbie
Angel Gurría,
Secrétaire Général de l'OCDE

Assemblée parlementaire

Les documents adoptés par l'Assemblée parlementaire en 2013 sont consultables sur le site internet <http://assembly.coe.int>

Président de l'Assemblée parlementaire
M. Jean-Claude Mignon (France)

Au cours de ses quatre parties de session et des trois réunions de la Commission permanente, l'Assemblée parlementaire (APCE) a discuté 68 rapports et adopté 83 textes (25 recommandations, 54 résolutions et 4 avis). Les 8 commissions de l'Assemblée parlementaire ont tenu 66 réunions plénières, près de 60 auditions, échanges de vues et séminaires.

Certaines personnalités politiques de l'Europe ont choisi l'Assemblée en tant que forum pour délivrer des messages politiques importants (voir page ci-contre).

■ Conformément à la responsabilité de l'Assemblée pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, les élections concernant l'Islande, la Lituanie et la Roumanie se sont tenues cette année.

■ L'Assemblée a observé les élections en Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, à Monaco et au Monténégro.

■ L'Assemblée a décerné le prix de l'Europe 2013 conjointement aux villes de Altötting (Allemagne) et de Tata (Hongrie). Le premier prix des Droits de l'homme Václav Havel a été décerné à M. Ales Bialiatski (Biélorus), le prix du Musée du Conseil de l'Europe a été décerné au Museum de Liverpool.

■ La **commission des questions politiques et de la démocratie** s'est penchée sur les défis politiques majeurs avec des rapports sur: les manifestations et menaces pour la liberté de réunion, la liberté des médias et la liberté d'expression; la démocratie et la limitation de mandats; « Sauvegarder les droits de l'homme en relation avec la religion et la conviction, et

protéger les communautés religieuses de la violence »; le trafic de drogue en provenance d'Afghanistan, une menace pour la sécurité européenne; ainsi qu'un avis sur « Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale ». La commission a également présenté à l'Assemblée un rapport sur la situation au Kosovo¹ et le rôle du Conseil de l'Europe, et continue de suivre cette question. Elle a en outre établi des rapports sur les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2010-2012 et sur les activités de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2012-2013. Elle entretient des relations régulières avec ces deux organisations. La commission a aussi poursuivi ses relations avec les partenaires pour la démocratie auprès de l'Assemblée, en présentant, cette année, un rapport sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc. Elle a par ailleurs poursuivi ses relations avec les régions voisines de l'Europe et a présenté à l'Assemblée des rapports sur la situation au Proche-Orient; la situation en Syrie; et sur les développements récents au Mali, et en Algérie et la menace pour la sécurité et les droits de l'homme dans la région méditerranéenne.

1. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

■ La **commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a adopté des rapports sur la promotion d'alternatives à l'emprisonnement, sur la participation d'États non membres aux conventions du Conseil de l'Europe, sur la question de savoir comment séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale, sur la corruption: une menace à la prééminence du droit, sur la question de savoir comment renforcer l'institution du médiateur en Europe, sur la sécurité nationale et l'accès à l'information, sur le refus de l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski, sur les agendas de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme: des synergies, pas des doubles emplois, sur l'accès à la nationalité et la mise en œuvre effective de la Convention européenne sur la nationalité, sur l'obligation des institutions internationales de répondre de leurs actes en cas de violations des droits de l'homme, sur la révision de la Convention européenne sur la télévision transfrontière et sur la nécessité de s'occuper d'urgence des nouveaux cas de défaut de coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Outre son rapport d'activité annuel, la **commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)** a présenté à l'Assemblée des rapports de suivi complets sur l'Azerbaïdjan et la République de Moldova, des rapports sur le dialogue postsuivi avec la Bulgarie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Turquie, un rapport sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'un rapport sur la demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie. Par ailleurs, à la suite de leurs visites d'information en Albanie, en Géorgie et au Monténégro et après la visite effectuée dans le cadre du dossier sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Fédération de Russie, les corapporteurs ont transmis des notes d'information à la commission qui les a rendues publiques dans la plupart des cas.

■ La **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias** a préparé des rapports débattus à l'Assemblée sur les thèmes suivants: l'état de la liberté des médias en Europe; le patrimoine industriel en Europe; la culture et l'éducation par les parlements nationaux: les politiques européennes; les jeunes européens: un défi éducatif à relever d'urgence; l'accès des jeunes aux droits fondamentaux; l'éthique dans la science et la technologie.

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** a préparé dix rapports sur une large variété de thèmes dans les domaines social, de la santé et environnemental. Les questions couvertes comprenaient une future convention du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic d'organes, la lutte contre « le tourisme sexuel impliquant des enfants », le bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, les stérilisations et castrations forcées, l'égalité de l'accès aux soins de santé, le droit des enfants à l'intégrité physique, la sécurité alimentaire, la nanotechnologie et la bonne gouvernance des grandes métropoles. La commission a également organisé six réunions du Réseau de l'APCE des 53 parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe.

■ La **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** a présenté cinq rapports, respectivement sur la discipline des membres de l'Assemblée parlementaire, sur les questions budgétaires se rapportant à l'exercice biennal 2014-2015 et sur diverses questions procédurales. Elle a contribué au débat sur la corruption: une menace à la prééminence du droit, par un avis détaillé sur la dimension parlementaire de la lutte contre la corruption. Deux contestations de pouvoirs non encore ratifiés ont fourni à la commission l'occasion de rappeler les dispositions réglementaires s'agissant de la représentation des sexes et de préciser celles relatives à la représentation politique équitable dans les délégations parlementaires, dans le cas du remplacement d'un membre de l'opposition déchu de son mandat parlementaire national.

■ La **commission sur l'égalité et la non-discrimination** s'est concentrée sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion de la ratification de la convention sur ce sujet, qui sont restées une priorité en 2013 avec des rapports sur la violence faite aux femmes en Europe et le harcèlement, les réunions tenues par le Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence » et les activités de sensibilisation menées par le rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes. Elle s'est également penchée sur la question des droits des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenres (LGBT) en tenant une conférence sur la liberté d'expression pour les personnes LGBT, en apportant son soutien au rapporteur général sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, et en présentant à l'Assemblée un rapport sur la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre.

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** s'est concentrée sur la question de l'intégration des migrants et de leurs familles, ainsi que sur les arrivées massives de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés. Dans le cadre de la coopération avec le Parlement du Maroc et l'accord de partenariat pour la démocratie, la commission a organisé une conférence interparlementaire sur « Comment le Maroc et l'Europe peuvent-ils faire face aux défis et aux opportunités en matière de migrations Sud-Nord ? » La commission a également élaboré un guide et une vidéo à l'intention des parlementaires qui visitent les centres de rétention pour migrants.

■ L'unité de **coopération interparlementaire et observation des élections** a organisé des missions d'observation des élections dans les pays suivants: Monaco (élections parlementaires du 10 février), Arménie (élection présidentielle du 18 février), Monténégro (élection présidentielle du 7 avril), Bulgarie (élections parlementaires du 12 mai), Albanie (élections parlementaires du 23 juin), Azerbaïdjan (élection présidentielle du 9 octobre), Géorgie (élection présidentielle du 27 octobre). Dans tous les pays énumérés ci-dessus, la délégation de l'APCE a coopéré étroitement pour l'organisation des missions sur le terrain avec ses partenaires habituels tels que le Parlement européen, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP-OSCE) et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN).

■ La **Division de soutien de projets parlementaires** s'assure que les recommandations clés de l'APCE sont mieux connues par les parlements nationaux des États membres et au-delà, ceux des pays observateurs ainsi que les parlements partenaires pour la démocratie. Les projets de coopération parlementaire ont porté sur trois thèmes principaux: les droits de l'homme, la liberté des médias et la lutte contre la corruption. En outre, dans le cadre du « Programme Sud » du Conseil, une série de séminaires a été organisée avec le Parlement marocain afin de renforcer la réforme démocratique dans ce pays à travers des échanges de bonnes pratiques, d'égal à égal, avec les parlementaires de pays européens.

■ Parmi les résultats significatifs obtenus par la **Division de la communication** figure une large couverture des discours des Présidents allemand et géorgien, ainsi que celui du Président de la Douma d'État russe. Une résolution sur le droit des enfants à l'intégrité physique, qui a examiné la circoncision sous l'angle des droits de l'enfant, a suscité un vaste débat international, tandis que les débats consacrés, d'une part, au fait de refuser l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski et, d'autre part, à l'opportunité d'assurer ou non le suivi de la Hongrie à la suite de sa réforme constitutionnelle, ont également été cités largement dans la presse. Au cours de l'année, la division a contribué au lancement du prix des Droits de l'homme Václav Havel, a élaboré un nouveau site web plus interactif et plus convivial, a élargi l'utilisation de sa « mediabox » destinée à l'enregistrement de courts vidéoclips en ligne et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter et Facebook.

24th SESSION | 19-21 March / mars 2013

The Congress
Le Congrès



EUROPE IN CRISIS

challenges to local
and regional democracy

L'EUROPE EN CRISE

les défis de la démocratie
locale et régionale



The Congress of Local and Regional Authorities | Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Les 24^e et 25^e sessions du Congrès se sont tenues à Strasbourg du 19 au 21 mars 2013 et du 29 au 31 octobre 2013 sur le thème général de « L'Europe en crise – Les défis de la démocratie locale et régionale »



Signature de la Charte européenne de l'autonomie locale par Pasquale Valentini, ministre des Affaires étrangères de la République de Saint-Marin, le 16 mai 2013; les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont désormais couverts par ce texte

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

*Les textes adoptés par le Congrès en 2013 sont consultables
sur le site internet www.coe.int/t/Congress/*

Président du Congrès : Herwig van Staa (Autriche)

SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ En 2013, le Congrès a effectué des missions de suivi en Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Espagne, Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et Ukraine, ainsi que deux missions de post-suivi au Portugal et en Bosnie-Herzégovine et une mission d'enquête en Géorgie. Il a observé les élections dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » et à l'Assemblée municipale d'Erevan. Il a adopté lors des 24^e et 25^e sessions du Congrès, en mars et octobre 2013, les résolutions 353 (2013) rev, 306 (2013) rev et 307 (2013) rev qui fixent le cadre de la poursuite du dialogue politique avec les autorités nationales et la définition d'une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du Congrès, et posent une base procédurale plus solide pour encadrer le déroulement de ces activités.

■ Le Congrès a identifié des questions récurrentes mises en évidence lors du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, dont il continuera à discuter avec les gouvernements à travers un dialogue

politique. Deux des questions fréquemment rencontrées concernent le faible niveau d'autonomie financière des collectivités locales et régionales et l'absence de procédures de consultation claires, juridiques et formelles entre les autorités locales (et leurs associations représentatives) et les gouvernements.

■ En octobre, Saint-Marin est devenu le 47^e pays à ratifier la Charte européenne de l'autonomie locale qui couvre désormais la totalité du territoire du Conseil de l'Europe. Le Congrès continuera d'encourager les pays qui n'ont pas accepté certains articles au moment de la ratification à réexaminer les déclarations formulées à l'époque. A titre d'exemples, l'Azerbaïdjan a ratifié en novembre dernier une disposition qu'il n'avait pas acceptée au moment de sa ratification de la Charte en 2002, et les autorités serbes ont indiqué que le pays examinerait cette possibilité, dans le cadre des réformes entreprises en coopération avec le Conseil de l'Europe.

■ La Charte européenne de l'autonomie locale est entrée en vigueur il y a vingt-cinq ans, en 1988, et en novembre le Congrès et le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) ont tenu à Strasbourg une conférence conjointe sur l'état actuel de la décentralisation en Europe, à l'occasion de cet anniversaire et de celui de la Charte européenne des libertés communales rédigée il y a soixante ans.

PROGRAMMES DE COOPÉRATION CIBLÉS

Le Congrès a poursuivi ses activités de coopération destinées à renforcer les institutions et les capacités de leadership et d'administration des élus locaux, en particulier en Albanie, en Arménie et en Ukraine – grâce aux contributions volontaires de la Suisse et du Danemark. Il a par ailleurs continué à participer activement au renforcement de la dimension locale et régionale des plans d'action du Conseil de l'Europe pour d'autres pays membres (par exemple la Géorgie ou la République de Moldova).

COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Le Congrès a coopéré étroitement avec les présidences andorrane et arménienne du Comité des Ministres à l'organisation de plusieurs réunions et manifestations, notamment sur les thèmes de la culture de la démocratie et du dialogue interculturel, la participation citoyenne, la lutte contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie en Europe, et le statut des villes capitales. A la suite de cette dernière réunion, Sarajevo projette d'accueillir la prochaine conférence des maires de capitales à l'occasion de la présidence bosniaque du Comité des Ministres, en 2015. Le Congrès poursuivra sa coopération avec la présidence autrichienne, après la première Conférence conjointe sur les politiques d'intégration au niveau local, en décembre.

Le Congrès a tenu des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'accroître la coopération au niveau des secrétariats respectifs et des rapporteurs, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du monitoring et de la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ.

Il a développé un dialogue régulier avec le Commissaire aux droits de l'homme sur la promotion des droits de l'homme au niveau local et l'inclusion des Roms. Des rencontres ont eu lieu en février entre Nils Muižnieks et le Secrétaire général du Congrès, et en mars entre le Commissaire, le Président du Congrès, le président de la commission de suivi et le porte-parole thématique sur les questions relatives aux Roms, John Warmisham (Royaume-Uni).

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale

et des programmes de coopération avec les régions voisines. Il a nommé Jos Wienen (Pays-Bas) porte-parole thématique du Congrès sur l'observation des élections et Pearl Pedergnana (Suisse) suppléante. Ces derniers représentent le Congrès lors des réunions du Conseil des élections démocratiques. Le président de la commission de suivi Lars O. Molin (Suède) représente le Congrès aux quatre réunions plénières annuelles de la Commission de Venise. Une réunion de travail de haut niveau entre le Congrès et la commission a été organisée en décembre au cours de laquelle la coopération future a été discutée. Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la commission. A cet égard, les commentaires du Congrès sur le chapitre VII du projet final de la nouvelle Constitution tunisienne portant sur les pouvoirs locaux ont été inclus dans les commentaires officiels de la Commission de Venise, publiés le 17 juillet.

Dans le cadre de sa coopération avec l'Union européenne, le Congrès a participé à plusieurs réunions organisées par le Comité des régions et sa commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX). Le 30 mai, les présidents des deux institutions ont tenu leur réunion annuelle bipartite. Ils ont posé les bases pour de futures actions, en particulier l'organisation d'une réunion conjointe entre la commission de la gouvernance du Congrès et la CIVEX en 2014, à l'occasion du 20^e anniversaire du Congrès et du Comité des régions.

Le Congrès a également participé à la réunion de la Conférence des collectivités régionales et locales pour le Partenariat oriental (CORLEAP) à Vilnius en septembre, avant le Sommet de Vilnius sur le Partenariat oriental en décembre. Ce sommet a d'ailleurs réaffirmé l'importance de la démocratie locale et de la participation des citoyens pour les objectifs du partenariat et la nécessité de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales.

SESSIONS

Les 24^e et 25^e sessions du Congrès se sont tenues à Strasbourg du 19 au 21 mars et du 29 au 31 octobre sur le thème général de « l'Europe en crise – Les défis de la démocratie locale et régionale ».



Le Président du Congrès, **Herwig van Staa**, rencontre **Armen Gevorgyan**, Vice-Premier ministre arménien et ministre de l'Aménagement territorial, représentant la présidence arménienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, octobre 2013)

■ Plusieurs rapports et recommandations sur le suivi de la démocratie locale et l'observation d'élections locales ont été adoptés. Les membres du Congrès ont tenu plusieurs débats thématiques, notamment sur les thèmes de la promotion de la citoyenneté active, la lutte contre l'exclusion sociale, « promouvoir l'éthique et prévenir la corruption » et « villes intelligentes : les nouvelles technologies au service de la démocratie », les réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique, l'entrepreneuriat des migrants au niveau local, l'accès des migrants au marché du travail régional, la coopération transfrontalière en Europe, les régions et territoires à statut particulier, la régionalisation et la décentralisation dans un contexte de crise économique ainsi que la lutte contre l'extrémisme politique aux niveaux local et régional.

■ La 24^e session a accueilli plusieurs représentants des États membres dont Valentina Matvienko, présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, Tengiz Shergelashvili, premier adjoint au ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie, et Gilbert Saboya Sunyé, ministre des Affaires étrangères de l'Andorre.

■ Lors de la 25^e session, les membres ont pu échanger avec le Vice-Premier ministre arménien Armen Gevorgyan, le Vice-Premier ministre roumain Liviu Nicolae Dragnea, le ministre saint-marinais de l'Intérieur Gian Carlo Venturini, le ministre d'État irlandais Fergus O'Dowd et le secrétaire parlementaire maltais chargé de la culture et des collectivités locales, Jose Herrera.

ACTION DE TERRAIN

■ Le Congrès a placé l'édition 2013 de la Semaine européenne de la démocratie locale (14-20 octobre) sous le thème général « Citoyenneté active : voter, partager, participer ». Des manifestations et des activités ont été organisées par une centaine de villes et régions et diffusées via une plate-forme web dédiée.

■ Au cours de l'année, le Congrès a organisé différentes conférences thématiques, notamment sur la manière de changer la vision de la diversité culturelle au sein de la population locale et la participation fondée sur la résidence en tant que nouvelle réalité de la démocratie moderne. Il a pris par ailleurs une part active au Forum mondial de la démocratie. Plusieurs de ses membres ont participé à ses laboratoires d'idées, autour des thèmes suivants : « Alternatives à la démocratie représentative », « Vers une démocratie 2.0 » et « Gouverner avec les citoyens ».

■ Au titre de sa contribution à la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe, le Congrès a œuvré à la mise en œuvre du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Le porte-parole thématique sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas), s'est rendu dans différents pays pour y présenter le pacte. Plus de 20 villes et régions se sont déjà engagées à adhérer au pacte depuis son lancement en mars, notamment le Land de Berlin, la province de Calabre, le Land du Tyrol, les villes de Nicosie, Limassol et Héraklion, plusieurs communes suisses et néerlandaises – dont celle de Rotterdam – ainsi que la ville de Liverpool, au Royaume-Uni. Une plate-forme web interactive permet de recenser les bonnes pratiques locales et régionales dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

■ L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a été officiellement lancée par le Congrès lors de la session de mars. La mise en place de ce cadre de coopération a été saluée par le Commissaire européen à la politique régionale, Johannes Hahn, qui a promis le soutien de la Commission européenne à ce projet. L'alliance a mis en œuvre ses activités dans le cadre du programme conjoint ROMACT entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, à partir du 1^{er} octobre 2013. Le 18 décembre, Paris est devenue la 120^e ville ou région à rejoindre l'alliance. Également dans le cadre de son action en faveur des Roms, le quatrième prix Dosta ! du Congrès pour les municipalités a été décerné lors de la session d'octobre aux villes d'Obrnice, en République tchèque, et d'Héraklion, en Grèce, ainsi qu'à la municipalité métropolitaine de Kocaeli, en Turquie.

Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int/ECHR/homepage_en
www.echr.coe.int/echr/fr/hudoc/

En 2013, les initiatives lancées dans le cadre des déclarations d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton ont été poursuivies et ont produit des résultats favorables.

UNE MEILLEURE PROTECTION AU NIVEAU NATIONAL : VOIES DE RECOURS INTERNES

Des développements positifs concernant les voies de recours internes dans un certain nombre d'États ont été confirmés dans une série de décisions rendues par la Cour en 2013. L'existence de ces moyens permettant d'obtenir réparation au niveau national est vitale pour le bon fonctionnement du système de la Convention européenne des droits de l'homme, qui repose au premier chef sur la protection des droits de l'homme au niveau national. Comme il a souvent été dit dans le cadre du processus de réforme, le mécanisme de la Convention est subsidiaire à celui des recours internes.

2013 a connu des développements significatifs concernant la Turquie, qui a instauré en septembre 2012 un nouveau droit de recours devant la Cour constitutionnelle. La Cour européenne a analysé en détail ce recours dans une affaire tranchée en avril 2013 et l'a jugé effectif (décision *Uzun*, n° 10755/13). Tous les requérants dans les affaires dirigées contre la Turquie se plaignant de situations nées depuis la date d'entrée en vigueur de ce nouveau recours doivent en faire usage avant que leur cas ne puisse être examiné au fond à Strasbourg. La Turquie a également créé un nouveau recours permettant de traiter le problème des lenteurs de son système judiciaire, à l'origine de nombreux griefs sur le terrain de l'article 6 de la Convention. Elle l'a fait en réaction à l'arrêt pilote *Ümmühan Kaplan* rendu en 2012. La Cour a conclu de son analyse du mécanisme ainsi créé que les requérants doivent en faire usage avant de pouvoir la saisir (décision *Turgut*, n° 4860/09 et décision *Demiroğlu*, n° 56125/10). Par la suite, elle a déclaré irrecevables plus de 2 500 requêtes similaires, qu'elle a réorientées vers les instances nationales de manière que des réparations puissent être obtenues grâce au nouveau recours.

La Bulgarie a elle aussi créé une nouvelle série de recours internes, en réaction aux deux arrêts pilotes rendus par la Cour en 2011 concernant le problème de la durée excessive des procédures judiciaires. Ces mesures ont été analysées par la Cour dans deux décisions rendues en juin (décisions *Balakchiev*, n° 65187/10, et *Valcheva*, n° 6194/11). La Cour a jugé ces mesures effectives, de sorte que les requérants doivent en faire usage avant que leur cas ne puisse être examiné à Strasbourg.



Inauguration de l'exposition polonaise sur la Convention : à droite, le Président de la Cour, **M. Dean Spielmann** avec le ministre polonais de la Justice, **M. Marek Biernacki** (à gauche), l'ambassadrice **M^{me} Urszula Gacek** et **M^{me} Malczynska-Umeda**, artiste de l'exposition (Strasbourg, novembre 2013)

■ La Grèce a adopté des mesures similaires pour remédier au problème des lenteurs de ses juridictions administratives, qui ont elles aussi fait l'objet d'un arrêt pilote de la Cour, rendu à la fin de l'année 2010. Dans une décision prononcée en octobre, la Cour a examiné ces nouvelles mesures et les a jugées adéquates (décision *Techniki Olympiaki*, n° 40547/10).

■ Parallèlement aux réformes législatives, les juridictions de certains pays ont également ouvert des voies de droit internes effectives, permettant aux justiciables d'obtenir une réparation adéquate au niveau national pour des violations de leurs droits tirés de la Convention, ce que la Cour a confirmé à l'égard de la Lettonie (décision *Ignats*, n° 38494/05), de la Lituanie (décision *Savickas*, n° 66365/09) et de la Suède (décision *Ruminski*, n° 10404/10).

UN MEILLEUR ACCÈS À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

■ Il est reconnu depuis longtemps que, pour les juges et les praticiens du droit de nombreux États européens, la barrière de la langue est un obstacle à la jurisprudence de la Cour, qui n'est publiée que dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, l'anglais et le français. Depuis la Conférence d'Interlaken en 2010, la Cour a fait de l'augmentation du nombre de traductions de sa jurisprudence clé vers d'autres langues européennes une priorité. Grâce à une collaboration avec un grand nombre de partenaires divers à l'échelon national et à l'échelon européen, le nombre des traductions dans la base de données HUDOC a dépassé la barre des 10 000 vers la fin de l'année 2013, englobant 27 langues.

■ Allant plus loin, la Turquie a financé la mise en place d'une interface en langue turque pour HUDOC. Le ministre turc de la Justice, M. Sadullah Ergin, l'a officiellement inaugurée à la Cour en novembre.

PLUS D'AFFAIRES TRANCHÉES, MOINS D'AFFAIRES PENDANTES

■ La Cour a battu un nouveau record de productivité en 2013, avec plus de 93 000 affaires tranchées au total, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Comme auparavant, la grande majorité des affaires ont été tranchées par le biais du juge unique, grâce auquel plus de 80 000 requêtes



Visite de **M. Joachim Gauck**,
Président de la République fédérale
d'Allemagne (Strasbourg, avril 2013).

ont été traitées. Les comités de trois juges de la Cour, chargés des affaires répétitives, ont plus que doublé leur rendement par rapport à l'année précédente en traitant plus de 7 300 affaires de ce type. Au niveau de la chambre, la Cour a rendu un arrêt dans un peu plus de 900 affaires et déclaré irrecevables ou rayé du rôle 4 200 autres requêtes.

■ Avec seulement une petite augmentation du nombre de nouvelles requêtes entrées dans le système (65 900 par rapport à 64 900 l'année précédente), la forte productivité de la Cour a eu pour effet de réduire le nombre d'affaires pendantes à 99 900 à la fin de l'année 2013.

CHANGEMENTS PARMI LES MEMBRES DE LA COUR

■ **Lituanie**: le juge Danute Jočienė a achevé son mandat à la Cour le 31 octobre. Son successeur, le juge Egidius Kūris, est entré en fonction le 4 novembre et a été assigné à la deuxième section de la Cour.

■ **Islande**: le juge David Thór Björgvinsson a lui aussi achevé son mandat à la Cour le 31 octobre. Son successeur, le juge Robert Spano, est entré en fonction le 4 novembre et a été assigné à la quatrième section de la Cour.

■ **Roumanie**: le juge Corneliu Bîrsan a achevé son mandat à la Cour le 16 décembre. Son successeur, la juge Iulia Motoc, est entrée en fonction le 18 décembre et a été assignée à la troisième section de la Cour.



Le Commissaire aux droits de l'homme **Nils Muižnieks** présente son rapport annuel à l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, avril 2013)

Commissaire aux droits de l'homme

Nils Muižnieks depuis le 1^{er} avril 2012

*Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2013 sont disponibles sur son site internet : www.coe.int/web/commissioner/
Compte Twitter du Commissaire (@CommissionerHR).*

SUIVI PAR PAYS

■ En 2013, le Commissaire a effectué des visites en Grèce, en République de Moldova, en Estonie, en Fédération de Russie, en Azerbaïdjan, en Espagne, en Turquie, en Albanie et au Danemark. Ces visites ont donné lieu à des rapports sur ces pays et à un avis sur la législation russe relative aux organisations non commerciales, sous l'angle des normes du Conseil de l'Europe.

■ Dans le rapport sur la **Grèce**, qui a suscité un large débat national, le Commissaire recommandait d'enrayer l'augmentation des crimes de haine et de combattre l'impunité. Il y soulignait aussi que, la démocratie grecque étant sérieusement menacée du fait de la multiplication des crimes de haine et de la réponse insuffisante de l'État, des efforts soutenus et concertés, notamment de la part de la police et des tribunaux, étaient nécessaires pour protéger l'État de droit et les droits de l'homme dans le pays. Le Commissaire Muižnieks a appelé les autorités à tout mettre en œuvre pour sanctionner de manière effective les personnes et les organisations qui incitent à l'intolérance et à la haine, ou en font l'apologie.

■ Dans son avis sur la législation russe relative aux organisations non commerciales, le Commissaire a invité la **Fédération de Russie** à réviser la législation et la pratique concernant les organisations non gouvernementales (ONG). Il a fait remarquer que la législation régissant les activités des ONG en Russie était complexe et que le pouvoir discrétionnaire excessif dont les autorités faisaient usage pour l'appliquer pouvait entraver l'exercice légitime de deux droits de l'homme fondamentaux, la liberté d'expression et la liberté d'association. Outre cet avis, le Commissaire a publié un rapport sur l'administration de la justice en Russie, qui insiste sur la nécessité de continuer à mener de grandes réformes pour remédier aux déficiences systémiques et renforcer l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire. Le Commissaire Muižnieks a notamment recommandé d'améliorer les procédures et les critères appliqués pour nommer, destituer et sanctionner les juges, et de faire évoluer le système pénal pour renforcer le principe de l'égalité des armes et le caractère contradictoire de la procédure.

■ Le rapport sur l'**Espagne** a lui aussi fait l'objet de vastes débats. Le Commissaire y a constaté que les mesures d'austérité avaient affaibli la protection des droits de l'homme dans le pays. Il a précisé que la réduction des budgets de la protection sociale, de la santé et de l'éducation avait entraîné une augmentation inquiétante de la pauvreté des familles et que cette situation avait des effets particulièrement négatifs sur la jouissance des droits de l'homme par les enfants et les personnes handicapées. Il a appelé les autorités espagnoles à redoubler d'efforts pour que les droits des groupes vulnérables soient mieux respectés dans le contexte des mesures d'austérité. A cet égard, il a fait remarquer que de plus en plus d'enfants étaient touchés par la pauvreté, la malnutrition et le mal-logement, et expliqué que ce phénomène était très préoccupant car il risquait d'avoir des conséquences dévastatrices à long terme pour ces enfants et pour le pays tout entier.

■ La gestion des manifestations par la police en **Turquie** a figuré parmi les sujets traités par le Commissaire dans son rapport sur la visite à Istanbul et Ankara. Tout en reconnaissant que la Turquie avait réalisé des progrès importants dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements, il a rappelé que les événements du parc Gezi, qui s'étaient produits en mai et juin 2013, avaient attiré l'attention sur le problème systémique du respect insuffisant, par la police turque, des normes contraignantes relatives aux droits de l'homme, et que ces manquements avaient été condamnés à maintes reprises par les instances internationales, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme ces dix dernières années. Compte tenu des allégations sérieuses, concordantes et crédibles faisant état d'un usage excessif de la force, en particulier d'un usage excessif et injustifié de gaz lacrymogènes et de mauvais traitements pendant et après les arrestations, le Commissaire Muižnieks a encouragé les autorités turques à rendre plus claires les dispositions régissant l'usage proportionné de la force par les policiers lors des manifestations, à renforcer la protection contre les mauvais traitements et à mieux respecter le droit à la liberté de réunion. Il a ajouté que cela supposait aussi de revoir le cadre juridique actuel concernant les manifestations, qu'il jugeait trop restrictif dans une société démocratique.

■ Dans son rapport sur l'**Estonie**, le Commissaire s'est notamment intéressé aux droits de l'enfant et a appelé à éliminer l'apatridie des enfants. De l'avis du Commissaire, bien que les parents disposent d'une procédure simple et accessible pour permettre à leurs enfants apatrides d'acquérir la nationalité estonienne, il incombe aussi aux autorités de prévenir l'apatridie des enfants. Le Commissaire Muižnieks a précisé qu'au lieu de laisser aux parents le soin de demander la naturalisation de leurs enfants, les autorités devraient accorder automatiquement la nationalité estonienne, dès la naissance, aux enfants qui, sinon, seraient apatrides. Le Commissaire a recommandé de réformer la loi sur la nationalité pour qu'elle tienne compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

■ Dans le rapport élaboré à la suite de sa visite en **Azerbaïdjan**, le Commissaire a accordé une attention particulière au droit à la liberté d'expression et de réunion. Il a encouragé les autorités à remettre en liberté toutes les personnes détenues en raison de leurs opinions et à modifier la législation et la pratique concernant la liberté d'expression et de réunion. Le Commissaire Muižnieks a recommandé une dépenalisation totale de la diffamation et s'est inquiété des restrictions apportées à l'exercice des libertés fondamentales en ligne. Le Commissaire s'est également déclaré préoccupé par la limitation de la liberté de réunion, notamment par le recours excessif à la force, de la part des membres des forces de sécurité, pour disperser des manifestations, et par le régime d'autorisations préalables auquel sont soumis les rassemblements publics.

■ Dans son rapport sur la **République de Moldova**, le Commissaire a traité de la réforme judiciaire et souligné que le processus de réforme devait bénéficier d'un financement adéquat et de mesures politiques concrètes. Notant que les juges n'étaient pas assez protégés contre les pressions politiques indues, il a recommandé de supprimer leur période d'essai initiale de cinq ans et d'abroger les dispositions permettant de les révoquer ou d'engager des procédures disciplinaires à leur encontre en raison de leurs décisions.



Le Commissaire aux droits de l'homme
Nils Muižnieks rencontre des migrants durant
sa visite en Grèce en janvier 2013 (photo To Vima)

ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Commissaire a poursuivi ses travaux sur plusieurs grandes questions de protection de droits de l'homme, notamment les migrations et les effets des mesures d'austérité sur les droits de l'homme; il a publié deux documents thématiques sur ces sujets.

Le premier traite des effets délétères de l'externalisation, par l'Union européenne, des politiques de contrôle des frontières sur les droits de l'homme, en particulier sur le droit de quitter un pays, qui est une condition préalable nécessaire à la jouissance d'autres droits, notamment du droit de demander l'asile. De l'avis du Commissaire, l'UE a adopté une approche du contrôle des frontières et de l'immigration qui suscite de graves préoccupations. En effet, elle conduit des pays tiers à modifier leur législation et leurs pratiques d'une manière qui risque d'entraîner des violations des droits de l'homme, notamment du droit de quitter un pays, de l'interdiction des expulsions collectives et du droit de demander l'asile et d'en bénéficier.

Le second document thématique constate que, en Europe, nombre de gouvernements qui imposent des mesures d'austérité oublient leurs obligations concernant les droits de l'homme, notamment les droits sociaux et économiques des plus vulnérables, la nécessité de garantir l'accès à la justice et le droit à l'égalité de traitement. Il fait aussi remarquer que les décisions nationales sur les mesures d'austérité et les plans de sauvetage internationaux se caractérisent par un manque de transparence, de participation du public et de responsabilité démocratique. Dans certains cas, les conditions très contraignantes qui leur sont imposées empêchent les gouvernements d'investir dans des programmes essentiels en faveur de la protection sociale, de la santé et de l'éducation.

Au cours de l'année, le Commissaire a fait paraître dans son « Carnet des droits de l'homme » une série d'articles traitant de sujets aussi variés que les droits de l'enfant, la liberté de la presse, la nécessité d'établir les responsabilités dans les cas de torture par la CIA, la lutte contre le racisme, les risques de la surveillance secrète ou encore la crise des réfugiés syriens. Pour évaluer la réaction de certains pays européens à cette crise, le Commissaire a effectué une mission thématique en Turquie, en Bulgarie et en Allemagne. Dans une conférence de presse qu'il a donnée à Berlin, il a exhorté les États membres à intensifier leurs efforts visant à apporter une protection aux réfugiés syriens, qui sont plus d'un million en Europe. Le Commissaire a notamment recommandé aux pays européens d'accueillir davantage de réfugiés syriens en vue de leur réinstallation, de leur offrir une protection, d'arrêter de les refouler, de maintenir leurs frontières ouvertes et d'améliorer leurs conditions d'accueil. Une vidéo retraçant la visite a été présentée lors de la conférence de presse; elle est disponible sur le site web du Commissaire.

Le travail thématique a également pris la forme d'interviews accordées à la presse et d'une intense activité sur les réseaux sociaux. En particulier, le nombre d'abonnés au compte Twitter du Commissaire (@CommissionerHR) et les échanges sur ce réseau ont beaucoup augmenté.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ACTEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire a poursuivi sa coopération avec les structures nationales des droits de l'homme, telles que les ombudsmans, les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité, aussi bien dans le cadre de ses visites que de ses activités spécifiques.

Des rencontres ont continué à avoir lieu avec des défenseurs des droits de l'homme. Le Commissaire a notamment organisé une table ronde pour examiner les problèmes, y compris les abus, qui découlent des activités du secteur public de la sécurité.

L'année 2013 a aussi été jalonnée de réunions et d'échanges d'informations avec des membres de la Commission européenne, du Parlement européen et de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, ainsi qu'avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, des rapporteurs de l'ONU et des représentants du HCR.



M^{me} Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et **M. Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la signature de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre les deux organisations (New York, 26 septembre 2013)

Relations extérieures

www.coe.int/t/DER/

POLITIQUE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines s'est poursuivie en 2013 en étroite coopération avec l'Union européenne. Le dialogue politique engagé avec les pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale a continué. Les priorités de coopération de voisinage (NCP) ont été mises en œuvre en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, et des priorités ont été définies avec le Kazakhstan. Des négociations sont en cours avec le Kirghizistan. Cette politique s'est traduite par une plus large adhésion des pays voisins aux conventions du Conseil de l'Europe et la participation à des activités ciblées de coopération, notamment avec la Commission de Venise.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

UNION EUROPÉENNE

Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi et l'application du Mémorandum d'accord de 2007 a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres qui le considèrent toujours comme une base solide pour orienter et structurer la coopération. Les négociateurs des pays membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont finalisé le projet d'accord d'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, sur lequel la Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg doit maintenant se prononcer.

Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart par l'intermédiaire de programmes conjoints. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de la coopération décrite ci dessus.

ONU

A la suite d'une allocution du Secrétaire Général devant le Conseil des droits de l'homme en février, une déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été signée en septembre. La coopération entre les deux organisations s'est encore intensifiée dans de nombreux domaines grâce également aux bureaux du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont de nouveau porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Le dialogue sur l'approfondissement des relations, engagé en 2012, s'est poursuivi.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation des États américains, la Communauté des démocraties et l'Organisation internationale de la francophonie. Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États dans les domaines dans lesquels l'acquis du Conseil de l'Europe est un atout particulier au niveau mondial.

Planification politique et Conseil politique

PLANIFICATION POLITIQUE

■ La Direction de la planification politique (DPP) a développé de nouveaux réseaux, en particulier avec les ministères des Affaires étrangères par le biais des travaux menés avec les responsables de planification politique. Le séminaire annuel sur la planification politique s'est tenu en avril 2013, en coopération avec le milieu universitaire, par des réunions de *brainstorming* avec les *think tanks* européens ; et avec le milieu universitaire américain par la première conférence conjointe Conseil de l'Europe-université de Harvard sur le thème « Divisés par un patrimoine commun : droits de l'homme en Europe et aux États-Unis ».

■ La réflexion politique au sein du Secrétariat et l'échange de connaissances en interne ont été encouragés par l'élaboration de 14 documents de réflexion qui analysent des études de politiques récentes et des recherches sur des questions pertinentes pour le Conseil de l'Europe. Les premiers numéros du *Bulletin de la Direction de la planification politique* et du « Dossier de synthèse sur les recherches universitaires », qui résume les publications universitaires récentes sur les travaux du Conseil de l'Europe, ont été produits.

■ Six débats sur l'identité européenne et trois débats ouverts, destinés aux diplomates, aux agents et aux experts, en vue de susciter des réflexions novatrices et ouvertes, ont été introduits par des personnalités européennes renommées. Quatre séminaires restreints informels ont été organisés pour faciliter les échanges transversaux entre les agents sur des pays ou des régions spécifiques.

■ Comme dans les années précédentes, plusieurs notes d'information et textes pertinents ont été préparés pour le Secrétaire Général et un document analytique sur les perspectives pour 2014 a été distribué.

ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES

■ Les Écoles d'études politiques (EEP) constituent des ambassadeurs et des multiplicateurs des valeurs et des normes de l'Organisation. Constituées en un réseau, les écoles contribuent à bâtir des ponts entre les participants de pays affectés par des conflits gelés et qui, pour ces raisons ou d'autres, communiquent rarement entre eux. La première école fondée sur une base régionale a été ouverte dans les pays du Groupe de Visegrád. En effet, des réseaux régionaux entre les écoles sont maintenant bien établis, par exemple dans les Balkans occidentaux.

■ Au cours de l'année, 500 futurs leaders ont reçu une formation de haut niveau pour bâtir une culture politique moderne et démocratique. Ils ont aussi joué un rôle essentiel dans le succès du Forum mondial de la démocratie et ont pu profiter d'événements additionnels spécifiques organisés pour eux.



Daniel Cohn-Bendit a introduit le sixième débat de l'identité européenne « Quo vadis Europa...? » à Strasbourg le lundi 18 novembre 2013



Les directeurs des Écoles d'études politiques
au **Forum mondial de la démocratie**
(Strasbourg, novembre 2013)

■ Le Réseau des EEP a été renforcé par ailleurs par des activités impliquant d'anciens élèves, parmi lesquels beaucoup exercent aujourd'hui des positions de pouvoir dans leur propre pays ou au niveau international. Le professionnalisme des écoles a été favorisé, notamment par l'élaboration d'un manuel d'évaluation commun.

■ Des contacts ont été pris en vue de développer de nouvelles écoles au Kirghizistan, au Kazakhstan, en Grèce et en Turquie. L'amélioration de la communication sur la valeur ajoutée des écoles, notamment par le biais de quatre numéros du *Bulletin d'information des Ecoles d'études politiques*, nouvellement créé, a permis d'obtenir une augmentation des financements volontaires.

CONSEIL POLITIQUE

■ La Direction du conseil politique a contribué à l'élaboration des 7^e et 8^e rapports de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie qui ont été présentés au Comité des Ministres puis examinés par celui-ci. Comme les années précédentes, ces rapports ont dressé le bilan de la situation en Géorgie à la suite du conflit d'août 2008, ont donné des informations sur les activités du Conseil de l'Europe s'y rapportant et ont promu des propositions d'actions supplémentaires pour l'Organisation en termes de mesures de confiance dans la région touchée par les conséquences du conflit.

■ Pour ce qui est de la coopération avec le Bélarus, le projet de Point d'information du Conseil de l'Europe à Minsk a contribué au renforcement de l'action et de la visibilité de l'Organisation dans le pays et à la diffusion d'informations sur ses normes et ses politiques dans ses

principaux domaines de compétence. Pour la première fois, plus de 40 activités ont été menées dans le pays et environ un millier de représentants locaux ont assisté à diverses présentations, tables rondes et conférences. Ces activités ont porté sur les questions suivantes : voies vers l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort ou l'abolition de cette peine, procédure pénale et droits de l'homme, initiatives et gouvernance étudiantes, traite des êtres humains, dialogue interculturel, lutte contre la corruption, égalité entre les femmes et les hommes et éducation aux droits de l'homme.

■ À la suite d'une mission à Chişinău destinée à faire le bilan de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la République de Moldova, un rapport, adopté par le Comité des Ministres en octobre, a fourni une vue d'ensemble de la coopération ainsi que des recommandations de suites à donner en vue d'un plan d'action de coopération pour appuyer les réformes démocratiques dans le pays. Une mission d'information a eu lieu en octobre au Monténégro en vue de préparer, sur la base du dialogue, le deuxième bilan périodique de la coopération et des progrès accomplis dans l'exécution des engagements statutaires et la mise en œuvre des processus démocratiques.

■ La DPP a continué à mettre en œuvre des mesures de confiance dans des zones de postconflit ou de conflit gelé. En 2013, ce programme a favorisé la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont des représentants issus des deux rives du Nistru/Dniestr en République de Moldova ainsi que du Caucase du Sud. En 2013, le Conseil de l'Europe a également facilité la reprise des contacts entre des ONG provenant d'Arménie et d'Azerbaïdjan. Dans le but de contribuer à l'instauration de la confiance entre les populations, ces contacts se poursuivront en 2014. Quant au programme de coopération du Conseil de l'Europe avec la Fédération de Russie pour la République de Tchétchénie, mené en partenariat avec le Bureau de l'ombudsman de la Fédération de Russie, il a été revu en 2013 afin de répondre aux enjeux liés à la jeunesse et aux droits sociaux, et ce compte tenu des besoins des populations du district fédéral du Caucase du Nord. Deux activités sur quatre se sont déroulées pour la première fois à Grozny.



Les négociateurs des
47 pays membres
du Conseil de l'Europe et
de l'Union européenne ont
finalisé le projet d'accord
d'adhésion de l'UE à la
Convention européenne
des droits de l'homme
(Strasbourg, avril 2013)

Direction générale

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_en.asp

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME

► MÉCANISMES DE SUIVI

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

■ En 2013, le service chargé de l'exécution des arrêts de la Cour, qui aide et conseille le Comité des Ministres dans sa surveillance de l'exécution des arrêts, a enregistré 1 283 nouvelles affaires, 150 de moins qu'en 2012. 201 affaires de référence révélaient de nouveaux problèmes structurels dans les pays concernés, les autres affaires étant surtout répétitives. Pour la toute première fois, le nombre total des affaires pendantes à la fin de l'année a diminué, certes légèrement, pour s'élever à environ 10 100, dont près de 1 500 affaires de référence. Cette évolution positive est notamment liée à un nouveau record du nombre d'affaires classées (1 398 contre 1 035 en 2012).

■ L'activité de surveillance a porté essentiellement sur les affaires placées sous surveillance soutenue (qui s'applique aux arrêts demandant des mesures individuelles urgentes), les arrêts pilotes, les arrêts faisant apparaître des problèmes structurels/complexes importants et les arrêts relatifs aux affaires entre États: en

décembre 2013, elle concernait 319 affaires de référence. La plupart d'entre elles concernaient la surpopulation carcérale, la non-exécution des décisions judiciaires définitives internes, la longueur excessive des procédures judiciaires et les piètres conditions de détention. Après examen, le Comité des Ministres a adopté 117 décisions visant à soutenir ou à encourager les efforts déployés en matière d'exécution.

■ Un des buts premiers de la procédure de surveillance renforcée est de contribuer à limiter le nombre d'affaires répétitives en surveillant de près l'adoption rapide de mesures effectives de réparation ou d'autres mesures d'indemnisation individuelle des victimes, et à endiguer le flot de requêtes soumises à la Cour. On constate aussi, ces dernières années, une amélioration de l'efficacité des voies de recours internes et du règlement de certains problèmes structurels importants. Les statistiques de 2013 illustrent bien ces progrès significatifs.

TORTURE ET TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS

■ En 2013, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 10 visites périodiques (Belgique, Chypre, Grèce, Hongrie, Monténégro, Pologne, Saint-Marin, Slovaquie, Turquie et Ukraine) et huit visites ad hoc (Arménie, Azerbaïdjan, Allemagne, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie et Turquie), totalisant 153 jours de visite sur le terrain. En outre, le CPT a tenu quatre sessions de pourparlers à haut niveau avec les autorités nationales au cours de l'année (en Belgique, en République de Moldova et deux fois en Ukraine).

■ La visite ad hoc aux Pays-Bas a été la première occasion pour le CPT d'examiner le traitement de ressortissants étrangers pendant une opération de refoulement par avion coordonnée et financée par FRONTEX (« vol de retour » à Lagos, au Nigeria).

■ Une partie conséquente du 23^e rapport général du CPT, publié le 6 novembre 2013, porte sur l'établissement et le signalement de preuves médicales de mauvais traitements.

■ A la demande des autorités nationales concernées, 19 rapports de visite et un nombre équivalent de réponses des gouvernements ont été rendus publics au cours de l'année. Il convient de mentionner tout spécialement la publication des deux rapports de visite les plus récents dans la Fédération de Russie.

CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE (CSE) ET CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE

■ Le Comité européen des droits sociaux observe une augmentation générale de la pauvreté en Europe depuis 2009, début de la crise financière et économique. Lors de l'examen des rapports nationaux en 2013, le comité a recensé 180 violations des dispositions de la Charte sociale européenne sur l'accès à la santé et à la protection sociale. Ces violations sont liées à la pression croissante exercée sur les systèmes de santé et au niveau insatisfaisant des prestations sociales, et touchent de manière disproportionnée les pauvres, les chômeurs, les personnes âgées et les malades. Dans ce contexte, le comité insiste sur la nécessité de protéger les droits sociaux, en particulier dans une situation d'austérité budgétaire. Il appelle les États parties à garantir effectivement la protection des droits sociaux dans une période où les personnes vulnérables en ont le plus besoin.

► NORMES

■ En matière de nouveaux problèmes de droits de l'homme, les travaux se sont concentrés sur ceux des personnes âgées car il devient urgent de se pencher sur leur situation en promouvant leur autonomie et la protection de leurs droits. De nouvelles activités ont également été lancées concernant les droits de l'homme dans les entreprises et dans les sociétés culturellement diverses, ainsi que sur les effets de la crise économique et des mesures d'austérité sur l'exercice des droits de l'homme. Les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ont été menées à bien, et les projets d'instrument sont soumis pour avis à la Cour de justice de l'UE. La coopération avec les Nations Unies et l'UE, notamment l'Agence des droits fondamentaux, se poursuit avec succès dans tous les domaines présentant un intérêt commun.

■ En 2013, des modifications ont été apportées à la CEDH afin de maintenir l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier en facilitant le rejet des affaires de moindre importance et en réduisant le délai pour déposer une plainte. L'insistance accrue sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national tout comme le rappel de la marge d'appréciation dont disposent les tribunaux internes devraient permettre d'améliorer le système de la CEDH. Le dialogue avec les juridictions nationales sera renforcé par les avis consultatifs que la Cour européenne des droits de l'homme peut rendre à l'avenir.

► COOPÉRATION

■ Pour aider les États membres à réformer leurs systèmes de justice pénale, le Conseil de l'Europe a apporté son aide aux États pour qu'ils harmonisent avec les normes européennes leur Code de procédure pénale et leur législation sur le parquet, et ce par le biais de projets personnalisés. Parmi les 14 grands projets réalisés, il sied de mentionner celui qui a soutenu la Cour constitutionnelle de Turquie à introduire le droit de requête individuelle.

■ Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP) continue d'être l'unique plate-forme du Conseil de l'Europe aidant les juges, les avocats et les procureurs à améliorer l'appréciation des normes européennes de droits de l'homme dans leur travail quotidien. Pour mieux atteindre les acteurs de la chaîne judiciaire, HELP a lancé, à ce jour, des pages web nationales dans 22 pays. Le programme a aussi amélioré la qualité de la formation dispensée à distance et des cours en face-à-face par le biais des points de contact nationaux. Les succès d'HELP ont été aussi reconnus par son principal donateur, le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, qui continuera d'apporter son soutien au programme.

QUESTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

MÉDIAS

■ Protéger le journalisme, assurer la sécurité des journalistes et préserver le rôle essentiel des médias à l'ère numérique ont été les objectifs fixés par les 300 participants, dont les ministres et autres parties prenantes, de la Conférence ministérielle sur les médias et la société de l'information (Belgrade, novembre). Ces objectifs ont été confirmés par le Comité des Ministres qui a aussi débattu du thème « Sécurité des journalistes : comment mieux appliquer les droits de l'homme en la matière ? ». Le discours de haine a été un sujet récurrent de discussion, tant d'un point de vue technique que politique.

■ La nécessité d'une égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects des médias a été réaffirmée par une recommandation du Comité des Ministres. Ce texte a reçu un accueil très favorable de la part de nombreux professionnels ainsi que par les organisations spécialisées dans la liberté d'expression et l'égalité des sexes.

■ Une application concrète du travail du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias s'est traduite par de nombreuses activités de coopération ciblées en Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Hongrie, Moldova et Ukraine. Un réseau régional d'organes d'autorégulation journalistique, comprenant des organisations de presse du Caucase du Sud, de Moldova, de la Fédération de Russie, d'Ukraine et du Tadjikistan, a été mis en place avec l'assistance du Conseil de l'Europe.

GOUVERNANCE D'INTERNET

■ La collecte et le traitement électronique de données personnelles par les services de sécurité dans le respect des droits de l'homme seront au cœur des travaux futurs sur la liberté d'internet, selon la Conférence ministérielle tenue à Belgrade. Une première étape a consisté à rédiger un guide sur les droits des utilisateurs d'internet.

■ A l'invitation de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – ICANN), le Secrétaire Général participe désormais à un groupe mixte sur la gouvernance d'internet qui devrait proposer un programme de coopération internationale.

■ Pour la première fois, le Conseil de l'Europe a signé un projet de coopération avec l'Ukraine comportant un volet important sur la gouvernance d'internet.

PROTECTION DES DONNÉES

■ La Fédération de Russie et l'Uruguay ont adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») – l'Uruguay est le premier pays non européen à y adhérer. Le Maroc a également été invité à adhérer à cette convention. Les États parties à la convention, aujourd'hui au nombre de 46, modernisent actuellement l'unique instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine afin d'améliorer la protection des individus. Le Comité des Ministres a adopté une déclaration alertant les États membres sur les risques présentés par le suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux.



TOUTE FEMME A DROIT À UNE VIE SANS VIOLENCE

Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes (25 novembre)

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ET VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

■ L'adoption de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017) a été un pas en avant important dans les efforts de l'Organisation pour encourager la mise en œuvre de normes à cette fin dans les États membres. Deux événements majeurs, la Conférence sur les médias et l'image de la femme, et l'Audition sur l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence ont été des tribunes pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques et la promotion des normes de l'Organisation.

■ La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Convention d'Istanbul) est de plus en plus reconnue comme la règle d'or au sein des organisations internationales, des gouvernements, des organisations de la société civile et de la population en général. Six nouveaux pays ont signé la Convention en 2013 et sept autres l'ont ratifiée, ce qui rapproche le traité de son entrée en vigueur. Le quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des femmes contre la violence a été achevé avec succès en recevant le nombre le plus élevé de réponses à ce jour : 46 sur 47 États membres.

■ Les partenariats stratégiques ont été renforcés avec l'UE, les Nations Unies, l'OSCE, l'OEA et la Banque mondiale, ainsi qu'avec des réseaux d'organisations de femmes (European Women's Lobby, réseau WAVE, Women's Aid) et les ONG internationales. La coopération des partenariats avec les pays du sud de la Méditerranée a été développée et renforcée.

DROITS DE L'ENFANT

■ Les six nouvelles ratifications intervenues au cours de l'année dernière portent désormais à 29 le nombre de Parties contractantes à la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

■ Le Comité de Lanzarote a commencé à collecter des informations, des expériences et des bonnes pratiques dans les États parties par le biais de deux questionnaires adressés aux gouvernements et à la société civile : ils portent sur la législation et les politiques des États et sur la manière dont ils respectent en général les dispositions de la Convention, et plus spécifiquement celles sur la violence sexuelle dans le cercle de confiance.

BIOÉTHIQUE

■ Les activités ont porté sur la protection des droits de l'homme des personnes particulièrement vulnérables dans des situations de fin de vie. Un guide sur les processus décisionnels en matière de soins palliatifs a été approuvé par le Comité de bioéthique. On y trouve des références pour les professionnels de santé mais aussi pour les patients et leurs familles afin de les aider à comprendre les questions et leurs rôles respectifs dans ce processus.

■ Un travail plus spécifique a aussi été accompli sur les questions de droits de l'homme soulevées par les nouvelles évolutions dans le domaine biomédical, en particulier les biobanques ainsi que les tests génétiques et les nouvelles technologies.

ÉTAT DE DROIT

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

■ Dans le domaine du droit pénal, la réadaptation d'anciens détenus à la vie normale devrait être améliorée par l'échange annuel des bonnes pratiques des administrations pénitentiaires et des statistiques pénales SPACE, qui aident les États membres à améliorer les conditions de détention et favorisent le recours à la probation. Grâce à la coopération technique, 20 États membres ont reçu de l'aide pour développer leurs services de probation, améliorer l'administration des prisons, dispenser de meilleurs soins de santé, notamment aux détenus ayant des problèmes de santé mentale, et améliorer des systèmes de plaintes concernant la police.

■ Dans la lutte contre le terrorisme, l'action s'est concentrée sur les techniques spéciales d'enquête et le recrutement du terrorisme, et un premier rapport d'évaluation a été adopté par les Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme. De façon plus générale, les États membres ont inscrit au rang de leurs priorités la radicalisation et la formation au terrorisme, notamment par internet, les terroristes agissant seuls, et l'évaluation d'éventuelles lacunes dans les instruments juridiques pertinents.

■ Seize pays ont bénéficié de la coopération technique pour mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la bonne gouvernance, à mieux prévenir la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que le recouvrement de biens volés. En plus des méthodes plus traditionnelles de renforcement des capacités, les méthodes du GRECO et de MONEYVAL ont été appliquées dans certains cas pour évaluer le cadre juridique institutionnel et pour déterminer les domaines d'amélioration (Kosovo, Maroc). Ailleurs, la coopération s'est orientée vers de nouveaux domaines tels que les réformes anticorruption du système judiciaire ou pour la protection des chefs d'entreprise contre les pratiques de corruption. En 2013, trois grands nouveaux programmes conjoints ont été lancés.

BLANCHIMENT D'ARGENT (MONEYVAL)

■ Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a salué les progrès rapides faits par le Saint-Siège pour respecter la plupart des recommandations du rapport 2012, qui a suscité une couverture médiatique sans précédent, et a encouragé les autorités vaticanes à développer leur cadre de surveillance financière. Les trois dépendances de la Couronne britannique de Jersey, de Guernesey et de l'île de Man ont présenté leur premier rapport de mise en œuvre, ce qui a renforcé le cadre global de lutte contre le blanchiment de l'argent.

■ Dans le secteur bancaire de Chypre, MONEYVAL a effectué une évaluation spéciale de l'effectivité des critères de traçabilité des clients. Ses recommandations ont été intégrées dans le plan d'action qui fait partie du mémorandum d'entente passé entre Chypre et les institutions de la Troïka de l'Union européenne. Chypre a présenté son premier rapport sur les progrès accomplis.

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

■ Une des réalisations les plus importantes du Groupe Pompidou en 2013 a été l'adoption de la Déclaration sur la protection de la santé publique par la prestation de services essentiels en matière de politiques de drogues dans un contexte d'austérité (Déclaration d'Athènes). La déclaration demande instamment de renverser la corrélation entre crimes économiques, évolutions inquiétantes de la santé publique et risques de discrimination. La Déclaration d'Athènes note que la crise financière globale et économique en Europe et les mesures d'austérité qu'elle a imposées ont déjà produit, et pourraient bientôt exacerber, des problèmes pour la santé et les droits de l'homme de l'individu et de la population dans son ensemble.

CORRUPTION (GRECO)

■ La prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs est au centre du quatrième cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption (GRECO). Les recommandations du GRECO incitent à réformer des domaines tels que les règles d'éthique et les codes de déontologie, l'interdiction de la restriction de certaines activités incompatibles et la déclaration des biens et revenus. En 2013, la Finlande, la France, l'Islande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République slovaque, l'Espagne, la Suède et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont chacun reçu un rapport d'évaluation présentant des exemples de bonnes pratiques, les problèmes recensés et des recommandations de mesures à prendre dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'un rapport après 18 mois.



Conférence européenne sur
la dimension de genre dans la corruption
(Prague, décembre 2013)



Atelier interculturel sur la rédaction de la Constitution au Maroc (Marrakech, mai 2013)

■ Le financement des partis politiques et la législation pénale contre la corruption sont les questions au centre du troisième cycle d'évaluation. Le GRECO a fait le bilan de l'arsenal de mesures prises par ses États membres, par exemple la ratification par l'Autriche et l'Italie de l'importante Convention pénale sur la corruption.

■ Pour sensibiliser aux effets négatifs directs de la corruption sur les groupes vulnérables et approfondir la compréhension des manifestations de la corruption liées au genre, le GRECO a tenu, à Prague, une première conférence paneuropéenne dans ce domaine.

CYBERCRIMINALITÉ

■ La portée de la Convention de Budapest s'est élargie par l'adhésion de la République dominicaine et de l'île Maurice. Près de 300 experts en cybercriminalité provenant de plus de 80 pays ont participé à la Conférence mondiale Octopus sur la cybercriminalité en décembre 2013. Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité a poursuivi son évaluation de la mise en œuvre de la Convention de Budapest et adopté un certain nombre de notes d'orientation. Quelque 60 activités de coopération ont rassemblé près de 100 pays de tout le globe. A la suite de l'offre du Premier ministre de Roumanie, le Comité des Ministres a décidé de créer un bureau du Programme sur la cybercriminalité à Bucarest, chargé des activités du

Conseil de l'Europe de renforcement sur l'ensemble de la planète des capacités pour lutter contre la cybercriminalité. Un nouveau projet conjoint relatif à l'Action globale sur la cybercriminalité (GLACY) a été lancé en novembre 2013.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

■ Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a effectué des visites d'évaluation dans 10 États et publié 10 rapports d'évaluation définitifs sur les pays, comprenant des recommandations. La mise en œuvre des recommandations a été discutée au cours de tables rondes organisées dans huit pays. Un atelier destiné aux professionnels du droit dans l'Europe du Sud-Est a été organisé à Belgrade afin de renforcer les capacités de l'aide juridique aux victimes de la traite et de promouvoir des réseaux entre praticiens du droit et organisations d'aide aux victimes. La nécessité de renforcer la protection des droits des victimes de la traite a débouché sur l'organisation d'une conférence à Varsovie qui a permis aux experts de clarifier le contenu des obligations au titre de la convention et d'échanger des points de vue sur les mesures de protection des victimes.

■ La convention a été ratifiée par un autre État membre du Conseil de l'Europe ainsi que par le Bélarus, ce qui porte le nombre total des ratifications à 41.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

COMMISSION DE VENISE

■ La Commission européenne pour la démocratie par le droit – Commission de Venise – a adopté quelque 40 avis et rapports en 2013.

■ L'Islande a adopté une procédure simplifiée de révision constitutionnelle qui permet l'adoption plus rapide d'amendements constitutionnels. La commission a conclu que le quatrième amendement à la Constitution hongroise perpétuant le poste de président du Bureau judiciaire national posait des problèmes en termes d'indépendance et d'impartialité de la magistrature, et nuisait au contrôle constitutionnel d'équilibre des pouvoirs. La Hongrie a réagi et introduit des améliorations significatives en adoptant le cinquième amendement. La commission a adopté deux avis concernant la législation sur la diffamation. Elle a salué le projet de loi italien abolissant les peines d'emprisonnement pour diffamation et encouragé son adoption finale. Elle a exhorté l'Azerbaïdjan à éliminer les peines d'emprisonnement pour diffamation ou à limiter ces peines à des circonstances exceptionnelles déterminées par la Cour de Strasbourg – discours de haine ou incitation à la violence. Les amendes élevées ont aussi un effet paralysant sur la liberté des journalistes et devraient être appliquées avec prudence.

■ Concernant la relation entre la responsabilité ministérielle politique et pénale, la commission a insisté sur le fait que les procédures pénales ne devraient pas servir à sanctionner les erreurs politiques et les désaccords politiques. Sur le lobbying, un rapport a présenté un panorama des stratégies visant à renforcer le rôle démocratique des lobbyistes et contribuer à l'évaluation du Comité des Ministres de la faisabilité d'un instrument juridique dans ce domaine. Le Code de bonnes pratiques électorales et son développement potentiel ont été traités lors de la 10^e Conférence européenne des organismes chargés des élections, que la commission a coorganisée avec la Commission électorale centrale de la République de Moldova.

■ Onze pays arabes ont été associés à deux ateliers interculturels sur la rédaction des constitutions et sur les partis politiques dans les sociétés en transition. À la suite d'échanges féconds avec l'Assemblée constituante nationale de Tunisie tout au long de 2012 et de 2013, la commission a adopté en octobre un avis sur le projet de Constitution tunisienne. Un certain nombre de recommandations fondamentales ont été intégrées dans le projet final. 800 participants ont pris part à une conférence internationale sur la mise en œuvre au niveau interne des traités de droits de l'homme, et tout particulièrement sur l'expérience latino-américaine, une conférence coorganisée avec le Tribunal fédéral électoral de Mexico.

■ Les États-Unis ont rejoint la commission en tant que membre à part entière le 15 avril.

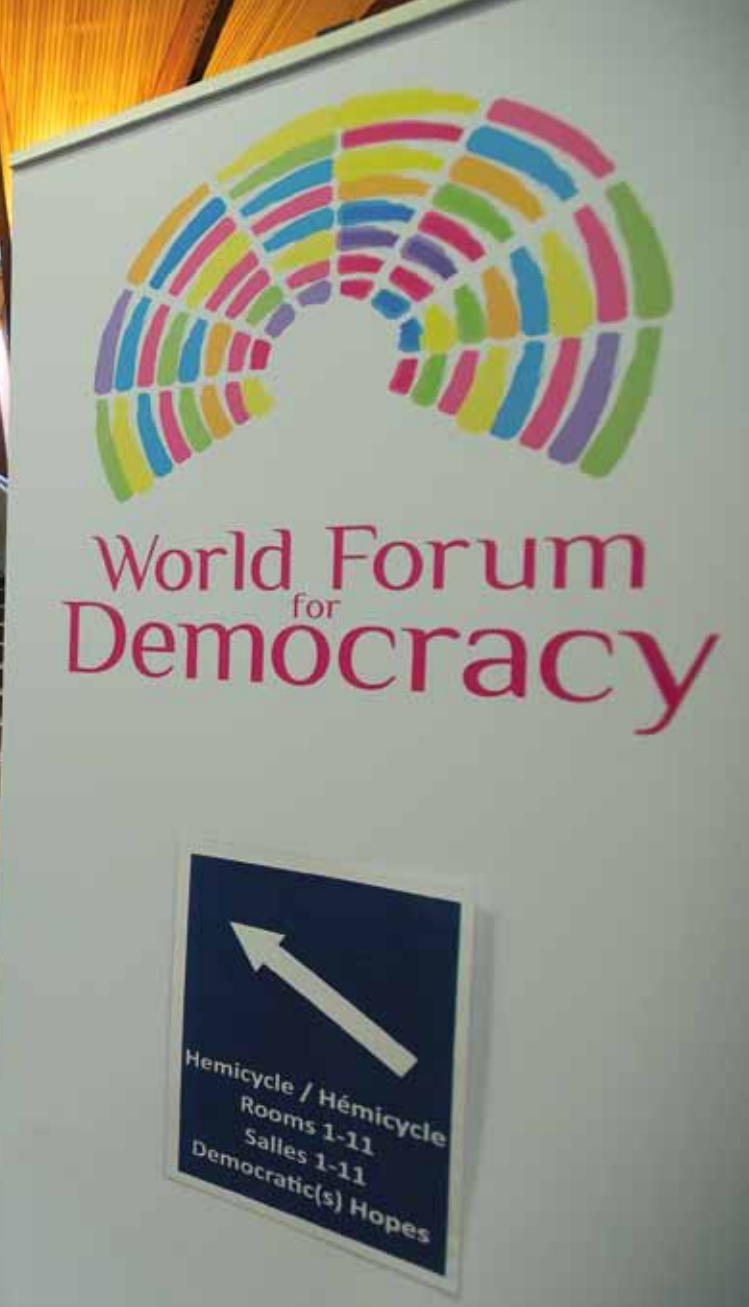
EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)

■ L'amélioration de l'efficacité de la qualité des systèmes judiciaires en Europe et ailleurs est au cœur de la mission de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). En 2013, la CEPEJ a aussi décidé de poursuivre sa coopération avec la Commission européenne dans ce domaine, en s'appuyant sur ses propres méthodes et conclusions. Les décideurs et les professionnels de la justice ont reçu des outils concrets pour mieux gérer la longueur des procédures devant les tribunaux et réformer leur carte judiciaire, dans le but d'améliorer l'accès à la justice et pour développer l'utilisation d'enquêtes de satisfaction des justiciables. La Turquie a pu s'appuyer sur les méthodes, les moyens et l'expertise de la CEPEJ pour réformer son système de gestion des tribunaux. L'efficacité des juridictions a été évaluée en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, dans la République de Moldova et en Ukraine. Une aide a été apportée à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de leur système judiciaire par le biais du Programme conjoint avec l'Union européenne.

■ L'adoption d'un avis sur les relations entre les juges et les avocats par le Conseil consultatif de juges européens ainsi qu'un avis sur les relations entre les procureurs et les médias par le Conseil consultatif de procureurs européens ont renforcé le corpus de normes du Conseil de l'Europe sur la justice.

LANCEURS D'ALERTE

■ Le renforcement du rôle des lanceurs d'alerte était le but d'un projet de recommandation prévoyant un cadre juridique pour la protection de ces personnes, qui a été élaboré par le Comité européen de coopération juridique en 2013. Le comité a aussi approuvé en décembre un projet de recommandation sur la lutte contre la corruption et sur le renforcement de la transparence dans la gestion des organismes publics et des entreprises privées.



**Le Forum mondial
de la démocratie**
(Strasbourg, novembre 2013)

**Le prix de l'Innovation
démocratique** attribué au Réseau
des femmes ougandaises à l'issue
du Forum mondial de la démocratie
(Strasbourg, novembre 2013)



Direction générale Démocratie

www.coe.int/t/dgi/default_en.asp

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

(www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy)

■ Le 2^e Forum mondial de la démocratie de Strasbourg « Retisser la démocratie : connecter les institutions avec les citoyens à l'ère du numérique » a rassemblé quelque 1400 participants venus d'une centaine de pays. Les débats ont porté sur le potentiel des technologies numériques à favoriser la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques et à accroître la transparence et la réactivité des institutions démocratiques. Différents thèmes ont été considérés durant le forum : « Alternatives à la démocratie représentative » ; « Vers une démocratie 2.0 » ; « Gouverner avec les citoyens » ; « Envisager l'avenir ». Les conclusions du forum ont mis en lumière la nécessité d'une plus grande ouverture des partis politiques aux propositions remontant de la base, une meilleure réglementation des dispositifs de participation en ligne pour assurer la transparence et la protection de la vie privée, ainsi qu'un investissement dans l'éducation aux médias pour permettre aux citoyens de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la technologie numérique d'influencer les processus politiques. Le forum a souligné le rôle déterminant du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'innovation démocratique.

DÉMOCRATIE LOCALE

■ Les travaux sur l'application des normes de la démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance se sont concentrés sur l'impact sur les budgets des collectivités locales des mesures pour minimiser les effets de la crise économique, le renforcement de la gouvernance démocratique locale et de sa dimension droits de l'homme et l'amélioration de la coopération transfrontalière. Le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale a mis en œuvre 22 programmes de renforcement des capacités dans 14 pays. Des actions de « peer reviews » ont été menées en Albanie, Arménie et Finlande ; des demandes de conseils juridiques et politiques ont été formulées par l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie et l'Ukraine avant d'entreprendre des réformes.

ÉLECTIONS

■ Une assistance préélectorale a été fournie en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie et Moldova, axée particulièrement sur les questions de financement des partis politiques ; le renforcement des capacités des commissions électorales centrales, des médias, et de la Commission de vérification des listes électorales ; la formation des partis politiques et des observateurs électoraux nationaux ; et la sensibilisation des primo-votants et des femmes aux élections.

CONFÉRENCE DES OING (www.coe.int/ngo)

■ En 2013, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) a suivi attentivement les développements concernant la « loi relative aux agents étrangers » en Fédération de Russie, en préparant un avis sur cette loi ainsi qu'une étude comparative sur les activités politiques, qui ont été présentés aux représentants des ONG et aux autorités à Moscou en novembre.

■ Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, adopté par la Conférence des OING, est la principale référence pour les travaux sur la démocratie participative. Sa mise en œuvre a été testée à travers un certain nombre d'initiatives : le lancement en mars d'un projet conjoint avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en vue de l'application du code au niveau des collectivités locales ; un débat en juin sur la participation des ONG aux processus de décision politique et un séminaire en novembre à Kiev sur les normes européennes sur la participation civile et l'Ukraine.

■ Dans le domaine de la politique de voisinage, la Conférence des OING a axé ses travaux sur les femmes et leur rôle dans le Printemps arabe. Des militantes de la société civile d’Egypte et de Tunisie ont participé en janvier à une table ronde qui a mis en lumière le rôle joué par les femmes dans le changement de régime dans plusieurs pays arabes et s’est interrogée sur le rôle qu’elles jouent aujourd’hui dans la vie politique et publique.

■ Un atelier, organisé à l’occasion de la Journée internationale pour l’éradication de la pauvreté, le 17 octobre, a souligné la réalité de la crise économique et ses effets sur la vie des personnes en situation de pauvreté. Les participants ont examiné les instruments proposés par le Conseil de l’Europe et les efforts déployés par certaines organisations pour lutter contre la pauvreté.

GOVERNANCE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL

■ Moscou a accueilli la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l’Europe qui s’est penchée sur l’impact de la numérisation sur les institutions culturelles et sur la question de savoir comment mesurer l’impact de la culture sur la démocratie.

■ L’impact de la Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (« Convention de Faro ») a été testé dans les quartiers Nord de Marseille, faisant ainsi la démonstration que des citoyens et les autorités locales peuvent se rencontrer pour améliorer leur cadre de vie immédiat, d’une manière pacifique et mutuellement enrichissante.

CITÉS INTERCULTURELLES

■ Le réseau des « Cités interculturelles » a soutenu plus de 60 villes en Europe et au-delà, en développant et mettant en œuvre des stratégies de gestion de la diversité destinées à renforcer la cohésion sociale et à faire de la diversité un atout. Ces initiatives ont été complétées par le projet « Mediane » qui a encouragé une large gamme de professionnels des médias à inclure la diversité dans leurs organisations, leur travail quotidien et leurs pratiques de production de contenu. Un événement phare sur « La diversité : un atout pour les villes » a eu lieu à Dublin du 6 au 8 février, rassemblant plus de 250 participants, y compris des ministres, des maires, de hauts représentants municipaux, des membres du parlement, des enseignants, des leaders de la société civile, des représentants du monde des affaires et des médias.

ITINÉRAIRES CULTURELS (ACCORD PARTIEL)

■ Facilitant et promouvant les rencontres humaines sur les itinéraires culturels qui sillonnent le continent, l’Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels a vu le nombre de ses membres passer à 22 avec l’adhésion de l’Allemagne, Monaco, la Suisse, la Hongrie et la Roumanie, et l’admission de l’Arménie en tant qu’observateur. Deux projets ont été certifiés (la Route européenne de la culture mégalithique et la Route des Huguenots et des Vaudois), portant ainsi le nombre total d’itinéraires à 26. Les événements majeurs de l’année ont été la seconde Université d’été qui s’est tenue à Sélinonte en Sicile et le Forum annuel consultatif à Innsbruck, à l’invitation de l’Autriche dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres. En décembre, l’accord partiel élargi a été confirmé de façon permanente par le Comité des Ministres.

EURIMAGES (ACCORD PARTIEL)

■ Eurimages a accordé son soutien à 72 coproductions européennes pour un montant total de 22,5 millions d’euros. Les films soutenus par Eurimages ont remporté un vif succès lors de festivals internationaux majeurs – par exemple, la palme d’Or à Cannes pour *La Vie d’Adèle*, le prix du Public à Berlin pour *The Broken Circle Breadcrumb*. Certains ont battu des records au box-office (*Niko*, *Family Affairs*, *Amour, Kon-Tiki*, *A Royal Affair*, etc.). Ces bons résultats confortent le rôle d’Eurimages comme vecteur de diffusion de la richesse et de la diversité culturelles du cinéma européen. L’accord partiel est désormais ouvert à des États non membres du Conseil de l’Europe.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

■ Dans le domaine de la biodiversité, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe (Convention de Berne) a vu le nombre de ses membres passer à 51 à la suite de l’adhésion du Bélarus, devenue effective le 1^{er} juin.

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA) (ACCORD PARTIEL)

■ L’EUR-OPA a recommandé de se concentrer sur « l’inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réaction aux catastrophes », et a adopté des lignes directrices pour le traitement des personnes handicapées lors de situations d’urgence, de crise et de catastrophe.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL (ACCORD PARTIEL)

■ L'Observatoire européen de l'audiovisuel collecte et diffuse des analyses de marché et d'analyses juridiques sur le cinéma, la radiodiffusion, la vidéo et l'industrie des services audiovisuels à la demande. Le nombre des États membres est passé à 41 à la suite de l'adhésion du Maroc en décembre 2013. La Bulgarie a assuré la présidence de l'observatoire en 2013.

■ Comme chaque année, l'observatoire a publié son Annuaire – Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande en Europe, le FOCUS – Tendances du marché mondial du film (également traduit en arabe) et le bulletin juridique mensuel IRIS. Il a tenu à jour ses quatre bases de données à libre accès. D'autres publications portent sur les chaînes d'information en Europe ainsi que sur l'industrie de la télévision et des services à la demande en Fédération de Russie. Quant aux publications juridiques, l'observatoire a produit six numéros d'IRIS plus sur des sujets tels que la transition à la télévision numérique en Fédération de Russie, le journalisme ouvert ou bien la protection des données privées dans un monde numérique.

■ L'observatoire a poursuivi sa collaboration avec le programme Euromed Audiovisuel III de l'Union européenne en coordonnant la collecte de données sur les pays méditerranéens. Il en résulte des études sur le Maroc, l'Égypte et le Liban. En outre, une réunion d'experts de haut niveau a permis d'établir les principes fondateurs d'un éventuel observatoire sud méditerranéen de l'audiovisuel. Dans le cadre du Marché du film de Cannes, l'observatoire a tenu sa conférence annuelle sur des relations de plus en plus étroites entre l'industrie du cinéma et la multitude de plates-formes de distribution via internet.



Le Mouvement contre le discours de haine en ligne est coordonné par des comités nationaux dans 36 États membres

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

ÉDUCATION

■ A l'issue de la Conférence ministérielle d'Helsinki le 26 avril, 43 ministres et représentants de haut niveau ont soutenu la création d'une plate-forme paneuropéenne pour faire face à la corruption et la fraude dans l'éducation, ainsi qu'un code d'éthique à l'intention des enseignants. La plate-forme et le code d'éthique font partie d'un plan en cinq points afin d'assurer l'accès à une éducation de qualité pour chaque élève et étudiant en Europe, notamment les Roms et d'autres enfants de milieux défavorisés.

■ Une conférence sur le thème des compétences s'est tenue à Andorre-la-Vieille en février sous la présidence andorrane du Comité des Ministres. Les participants ont jeté les bases d'une nouvelle activité sur le développement des compétences pour la démocratie et le dialogue interculturel dans le programme 2014-2015 du Conseil de l'Europe.

■ La réunion régionale des ministres de l'Éducation sur la mise en œuvre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur s'est tenue à Erevan sous la présidence arménienne du Comité des Ministres, en octobre, et a permis d'avoir une large discussion sur les différentes parties du Processus de Bologne sur la réforme structurelle de l'enseignement supérieur.

■ Grâce aux programmes conjoints entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, un nouveau programme optionnel sur les droits de l'homme et la démocratie pour le secondaire, ainsi qu'un cadre de compétence de l'école démocratique ont été testés et finalisés en Turquie : un cours obligatoire de quatrième année sur les droits de l'homme et la démocratie a débuté. Une initiative régionale en Europe du Sud-Est, destinée à promouvoir une éducation inclusive, a été lancée en novembre à Tirana et implique 49 écoles pilotes.

■ Renforcer les compétences démocratiques est également l'objet du « Programme Pestalozzi », qui, en 2013, a concerné plus de 2 000 enseignants, formateurs d'enseignants et professionnels de l'éducation.

JEUNESSE

■ Lancé en mars, le Mouvement contre le discours de haine sur internet, conduit par les jeunes, vise à lutter contre le racisme et la discrimination exprimés en ligne, en dotant les jeunes et les organisations de jeunesse des compétences nécessaires pour reconnaître ces violations des droits de l'homme et lutter contre. La campagne est coordonnée par des comités nationaux dans 36 États membres. Le lancement a été suivi d'un atelier pour les coordinateurs nationaux et de sept « journées d'action ». Sept stages de formation

à l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes ont été organisés, permettant à plus de 300 formateurs et travailleurs de jeunesse à travers l'Europe d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans leurs activités.

■ Le camp de jeunes pour la paix a rassemblé des jeunes des parties opposées de communautés affectées par des conflits et a soutenu leur engagement pour le changement. Le projet «Enter!» sur l'accès de tous les jeunes aux droits sociaux a associé de nouveaux partenaires du travail de jeunesse et autorités locales dans l'élaboration de projets locaux pour l'inclusion sociale. Le 4^e Forum euro-arabe de la jeunesse a été organisé au Qatar en coopération avec la Ligue des États arabes, fournissant un nouvel élan à la coopération dans les domaines des droits de l'homme, de la participation et du dialogue interculturel. Un programme de formation sur la participation démocratique des jeunes a été mis en place, centré notamment sur le Maghreb.

■ L'analyse internationale de la politique de jeunesse grecque a été menée avec succès et les préparations ont été faites pour une seconde analyse de la politique de jeunesse de la Roumanie. Le centre de jeunesse Villa Elba (Kokkola, Finlande) a reçu le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse. Des bibliothèques vivantes impliquant des personnes souffrant quotidiennement de préjugés ont été organisées dans 10 écoles hongroises. Le Fonds européen pour la jeunesse a soutenu 380 projets dans le domaine de la jeunesse.

CENTRE NORD-SUD (ACCORD PARTIEL)

■ Le Comité des Ministres a chargé le Centre Nord-Sud de contribuer à la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec les pays du sud de la Méditerranée, à travers des actions centrées sur la société civile, et en particulier les jeunes et les femmes.

■ À la suite de cette décision, le Forum de Lisbonne 2013 a mis l'accent sur le renforcement de la société civile en tant qu'acteur de la bonne gouvernance dans les pays du sud de la Méditerranée. Le forum a formulé des conclusions et des propositions opérationnelles qui devraient être mises en œuvre dans le futur.



Centre Nord-Sud : Débat sur «La conciliation entre islam politique et démocratie: leurre ou réalité», avec deux dirigeantes de la société civile de Tunisie, **Saida Ounissi** et **Faïza Zouaoui Skandrani** (Lisbonne, novembre 2013)

■ La cérémonie du prix Nord-Sud a mis l'accent sur les réalisations de deux femmes : le D^r Monika Hauser (Italie) et M^{me} Asma Jahangir (Pakistan).

■ Des séminaires nationaux et régionaux ont été organisés au Monténégro, dans les pays du Groupe de Visegrád, les régions du Sud-Est de l'Europe et de la Méditerranée (plus de 210 participants).

■ La coopération Afrique-Europe de la jeunesse s'est encore renforcée à travers la formation, une politique adaptée et un suivi du plan d'action. Onze projets ont reçu des subventions dans le cadre de financements de démarrage et un centre de ressources en ligne s'est ouvert.

■ Andorre a rejoint le Centre Nord-Sud.



DIGNITÉ HUMAINE ET ÉGALITÉ

COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE (ECRI)

■ L'ECRI a publié neuf nouveaux rapports (Finlande, Irlande, Liechtenstein, Malte, Moldova, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie et Saint-Marin). Sept pays ont été visités (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse). L'ECRI a également publié ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires pour huit pays (Albanie, Autriche, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Estonie, France, Géorgie, Pologne et Royaume-Uni).

CHARTRE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

■ Dix rapports d'évaluation appelant les États membres à prendre des mesures pour promouvoir l'usage de leurs langues minoritaires dans tous les domaines de la vie publique ont été adoptés. Plusieurs États, dont la France, la Géorgie, l'Italie et la Lituanie, ont pris des mesures concrètes concernant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES

■ En novembre, le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre a donné lieu à une conférence sur les réussites et défis actuels dans ce domaine aujourd'hui. Les orateurs ont porté une attention particulière sur l'exclusion persistante des personnes appartenant aux communautés roms et la réémergence du nationalisme et du racisme dans de nombreuses parties de l'Europe. Ils ont appelé les pays à renouveler fermement leur engagement afin que les personnes appartenant aux minorités soient protégées de manière suffisante et considérées comme des membres actifs de la société européenne.

MIGRATION

■ Des lignes directrices pour l'intégration linguistique des migrants adultes ont été adoptées et une étude de faisabilité portant sur la codification de Règles européennes relatives à la rétention des migrants a été élaborée.

SPORT

■ Le Maroc a ratifié la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STCE n° 120), portant le nombre total de ses membres à 42. Le Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) a participé à la révision du Code mondial antidopage dont la version définitive a été adoptée à Johannesburg.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (EPAS)

■ L'EPAS s'est concentré sur le projet d'une convention contre la manipulation des compétitions sportives, et notamment le truchage des matches. Malte et Israël sont devenus nouveaux États membres, portant le nombre total à 35. Une conférence européenne sur le thème « L'inclusion et la protection des enfants dans et par le sport » s'est tenue à Budapest les 7 et 8 octobre 2013 en coopération avec la Campagne du Conseil de l'Europe UN sur CINQ.

COHÉSION SOCIALE

■ Le Plan d'action pour la cohésion sociale (2010) a été étendu au Maroc et à la Tunisie. Deux projets de lutte contre la pauvreté en coopération avec la Commission européenne (« Droits humains et pauvreté » et « Responding Together: engager les citoyens pour combattre la pauvreté et la précarité ») ont abouti à deux importantes conférences, en février et novembre à Strasbourg, réunissant plus de 600 participants.

■ Les sites web « wikispiral.org » et « Responding Together » connaissent une large audience, avec une moyenne de 15 000 visites par jour. Ces sites rendent disponibles en temps réel les statistiques au niveau européen sur le bien-être des citoyens.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB) (ACCORD PARTIEL)

■ La Banque de développement a maintenu son engagement au service de la cohésion sociale, en particulier envers les pays du Groupe cible en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est. La banque a approuvé 38 projets pour un montant total de 2,27 milliards d'euros dont 27 projets en faveur des pays du groupe cible pour environ 1,1 milliard d'euros.

■ A la suite de l'adhésion du Kosovo le 4 novembre 2013, la CEB compte 41 membres, avec un capital souscrit de 5,5 milliards d'euros. La majorité des projets, pour un montant de 1,30 milliard d'euros, ont été approuvés dans la ligne d'action sectorielle du « renforcement de l'intégration sociale ».

■ La CEB a continué à jouer un rôle actif dans le « Processus de Sarajevo » et notamment le Programme régional de logement (RHP).

HANDICAP

■ Le Comité des Ministres a adopté de nouvelles recommandations pour garantir la pleine inclusion des enfants et des jeunes handicapés dans la société, et assurer la participation pleine, égale et effective des personnes handicapées à la culture, au sport, au tourisme et aux activités de loisirs. Des activités de renforcement des capacités et de coopération ont été organisées en Arménie, Belgique, Finlande, Moldova, Fédération de Russie et Ukraine, s'appuyant sur le Plan d'action pour les personnes handicapées 2006-2015 et d'autres textes pertinents.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET DES SOINS DE SANTÉ (DEQM) (ACCORD PARTIEL)

■ La *Pharmacopée européenne* est maintenant disponible dans sa huitième édition, avec ses deux premiers suppléments (2 240 monographies et 346 chapitres généraux). Quant aux étalons de référence nécessaires à l'application des essais décrits dans les monographies, 80 nouveaux étalons et 220 lots de remplacement ont été établis.

■ Une conférence internationale organisée à Strasbourg a permis de renforcer la sensibilisation à la Convention Médicrime sur la lutte anti-contrefaçon. Le projet eTACT de traçabilité des médicaments par sérialisation de masse, dans une perspective anti-contrefaçon, a continué d'évoluer.

■ Des protocoles spécifiques ont été élaborés pour la validation d'indicateurs relatifs au suivi pharmaceutique dans quatre domaines clés, et ont été présentés à de hauts responsables des politiques de santé publique en Europe et au-delà.

■ La Résolution « Métaux et alliages constitutifs des matériaux ou objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires » a été adoptée, et un guide pratique à l'usage des fabricants et des autorités réglementaires a été publié. Trente-quatre États membres participent au Comité de protection de la santé des consommateurs.

Des éditions actualisées des guides sur la transfusion sanguine, la transplantation d'organes et la transplantation de tissus et cellules (première édition) ont été publiées. Deux résolutions dans le domaine de la transplantation et une dans celui de la transfusion ont été adoptées. Un programme de contrôle externe de la qualité dans les établissements du sang a été conduit en coopération avec la Commission européenne. La Journée européenne du don d'organes et de la greffe a été célébrée le 12 octobre à Bruxelles.

Pour plus d'informations sur les autres activités de la DEQM, notamment le programme de standardisation biologique, le réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments, la procédure de certification de conformité et le Système de management de la qualité, se reporter au site www.edqm.eu.

La Pharmacopée européenne

couvre notamment les substances actives, les excipients et les préparations d'origine chimique, animale, humaine ou végétale, les préparations homéopathiques et les souches homéopathiques et les antibiotiques



QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS (www.coe.int/roma)

En 2013, le Conseil de l'Europe a continué la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, adoptée lors de la réunion à haut niveau de Strasbourg en 2010.

Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms a adopté les rapports thématiques suivants: «Fréquentation scolaire des enfants roms, en particulier les filles»; «Les aires d'accueil pour les Gens du voyage»; «Le logement social pour les Roms et la légalisation de leurs terrains et habitations»; «La lutte contre l'antitsiganisme, le discours de haine et les infractions motivées par la haine à l'encontre des Roms». Le travail du comité a résulté, entre autres, dans la préparation d'un projet de déclaration sur le génocide des Roms durant la seconde guerre mondiale, qui a été transmis au Comité des Ministres.

La base de données en ligne sur les politiques et bonnes pratiques relatives aux Roms s'est enrichie et contient maintenant 85 entrées.

L'objectif du Conseil de l'Europe de développer la capacité des autorités locales et régionales à développer des politiques d'intégration des Roms a conduit à deux nouveaux accords de partenariat avec la Commission européenne: le programme ROMED 2 sur le développement de la gouvernance démocratique et la participation des communautés roms à travers la médiation; et le nouveau programme ROMACT qui vise à développer et mettre en œuvre des projets pour l'inclusion des Roms. Ce dernier programme a été lancé en Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie.

La campagne de sensibilisation Dosta! a été lancée en Lituanie, en Slovaquie et en Espagne.



Le Commissaire **Štefan Füle**
lors de la conférence de lancement
du Programme joint Conseil de l'Europe-
Union européenne (Belgrade, 26 avril 2013)



La Secrétaire Générale adjointe,
Gabriella Battaini-Dragoni,
et le ministre des Affaires étrangères tunisien,
Rafik Abdesslem, signent le premier
protocole d'accord avec un pays non membre
du Conseil de l'Europe (Tunis, janvier 2013)

Actions sur le terrain et mobilisation de ressources

EUROPE DE L'EST

■ Doté d'un budget global de plus de 18 millions d'euros, le Plan d'action 2013-2016 pour la **République de Moldova** porte sur les domaines prioritaires suivants : amélioration du cadre constitutionnel et de la coopération sur les questions électorales ; lutte contre la corruption ; réforme de la justice et du ministère public ; application cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) au niveau national ; soutien du respect des droits de la population rom ; assistance du Bureau de l'ombudsman ; lutte contre les mauvais traitements et la traite des êtres humains ; promotion de la liberté et du pluralisme dans les médias ; renforcement de la démocratie locale et soutien de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de décentralisation.

■ Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe en **Fédération de Russie** a été ouvert en octobre à Moscou. Le budget total des activités de coopération est de 11,5 millions d'euros (dont 4 millions sont d'ores et déjà garantis pour la période 2013-2015). 2013 a vu la mise en œuvre de projets pour la protection des droits des entrepreneurs contre les pratiques de corruption et le renforcement des capacités pour l'application intérieure de la CEDH et de la Charte sociale révisée.

■ Le Plan d'action révisé pour l'**Ukraine** pour 2011-2014, adopté en novembre, comprend 57 projets pour un budget total de plus de 34 millions d'euros (dont 21 millions d'euros déjà garantis). Six nouveaux projets de coopération ont démarré en 2013 dans les domaines de l'application nationale des normes européennes en matière de droits de l'homme, de la justice pénale, de la prévention de la violence à l'égard des femmes, des droits des enfants, dans les domaines judiciaire et des médias.

CAUCASE DU SUD

■ Le plan d'action pour l'**Arménie** comporte 19 projets avec un budget total de plus de 15 millions d'euros (dont 9,5 millions d'euros déjà garantis). Dans le courant de l'année, trois nouveaux grands projets ont été mis en œuvre avec le soutien du Danemark et de la Norvège, et un programme régional conjoint avec l'Union européenne (UE). Les nouvelles activités de coopération portent sur des domaines prioritaires essentiels tels que le renforcement de l'application de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour, la consolidation de la démocratie locale et la promotion de la réforme pénitentiaire. En avril, le Secrétaire Général a signé avec le ministre des Affaires étrangères de ce pays un Protocole d'accord concernant le Bureau du Conseil de l'Europe à Erevan.

■ En 2013, dans le cadre des négociations sur un plan d'action pour l'**Azerbaïdjan** (adoption prévue en 2014), des domaines de coopération prioritaires ont été identifiés : liberté de réunion, liberté d'expression et d'association, liberté des médias, lutte contre la corruption, élections libres et équitables, fonctionnement des partis politiques, système pénitentiaire, détention préventive et administrative, indépendance et efficacité de la justice, démocratie locale, lutte contre la cybercriminalité et dialogue interculturel. Les activités de coopération en cours s'élèvent à plus de 1,3 million d'euros. En 2013, deux programmes régionaux conjoints avec l'UE ont été mis en œuvre en Azerbaïdjan, ainsi qu'un projet national (financé par la Norvège).

■ Avec un budget total de 17 millions d'euros, le Plan d'action pour la **Géorgie** 2013-2015 compte 34 projets visant à soutenir le calendrier de réformes du pays dans un certain nombre de domaines clés tels que la mise en œuvre intérieure de la CEDH et de la jurisprudence correspondante, la poursuite des réformes judiciaire et pénitentiaire, la réforme de la police, la libéralisation des politiques et pratiques de justice pénale, la promotion de l'indépendance et du professionnalisme des médias, et les normes électorales.

EUROPE DU SUD-EST

■ Les principaux axes de coopération avec la **Bosnie-Herzégovine** ont concerné l'aide aux réformes judiciaires et pénitentiaires, la liberté d'expression et la tolérance, le professionnalisme des médias, la promotion d'une société démocratique et tolérante grâce à des efforts pour encourager l'inclusion dans l'éducation, ainsi qu'une participation accrue de la société civile, des femmes et des jeunes au processus politique.

■ Les activités de coopération en cours en **Serbie** s'élèvent à 6 millions d'euros (majoritairement des programmes joints avec l'UE et quelques contributions volontaires). En 2013, de nouveaux projets ont été lancés dans les domaines de la lutte contre la corruption, la justice, l'éducation inclusive, la liberté des médias; des activités de sensibilisation aux droits de l'homme (Campagne UN sur CINQ, projet LGBT, etc.) ont été activement mises en œuvre.

■ Le financement garanti des activités de coopération en **Turquie** s'élève à plus de 27 millions d'euros, majoritairement par des programmes joints avec l'UE. En 2013, d'importants projets ont été mis en œuvre dans les domaines de la justice, de la lutte contre la corruption, de l'éthique et de l'éducation aux droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a également mené un projet sur la liberté d'expression et la liberté des médias en Turquie.

■ Les activités au **Kosovo** englobent des travaux dans les domaines des mécanismes non judiciaires de protection des droits de l'homme; de la criminalité économique, notamment la lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent; des droits des minorités; de la liberté d'expression et d'information et des médias. En 2013, le Conseil de l'Europe a étendu son action au Kosovo, fondée sur «l'interaction sur la base de la capacité fonctionnelle»².

2. L'interaction directe avec les autorités compétentes concernées par la mise en œuvre effective des activités actuelles et futures du Conseil de l'Europe tout en reflétant explicitement et formellement la position de neutralité de l'Organisation sur le statut et le respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

VOISINAGE MÉRIDIONAL

■ En 2013, le Conseil de l'Europe a renforcé sa participation dans le sud de la Méditerranée, essentiellement par le programme régional conjoint avec l'UE «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional», et a organisé plusieurs manifestations régionales auxquelles ont participé les représentants de divers pays de la région.

■ Le **Maroc** s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice en juin. Le Conseil de l'Europe a aussi participé activement à l'évaluation du cadre institutionnel et législatif marocain de lutte contre la corruption, ainsi qu'à la rédaction de recommandations à l'intention des autorités. Les activités relatives aux droits de l'homme se sont concentrées sur la lutte contre la traite des êtres humains et, grâce à des fonds norvégiens, l'Organisation a pu intensifier son combat contre les violences à l'égard des femmes et des enfants. Le Conseil de l'Europe a également soutenu le nouveau rôle constitutionnel du parlement et de la société civile (une École d'études politiques a ouvert ses portes au Maroc en mars 2013).

■ En janvier, la Secrétaire Générale adjointe a signé le premier protocole d'accord avec un État non membre de l'Organisation, dans le but d'ouvrir à **Tunis** un bureau du Conseil de l'Europe.

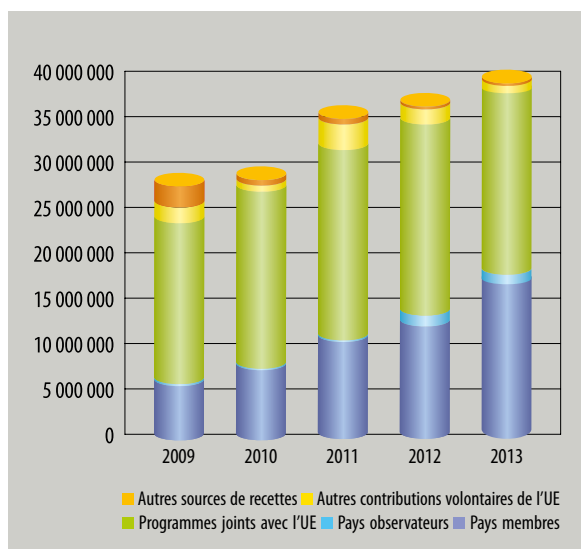
■ En juillet, un programme conjoint avec l'UE «Aide aux autorités **jordanien**es dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système juridique jordanien» a été lancé (500 000 euros).

■ En décembre, le document «Priorités de coopération avec le voisinage pour le **Kazakhstan** 2014-2015: activités de coopération relatives aux conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale» a été adopté. Le Kazakhstan a été invité à adhérer à l'Accord partiel élargi (Groupe d'États contre la corruption) GRECO.

■ En 2013, les relations entre la République kirghize et le Conseil de l'Europe se sont intensifiées et des débats ont été lancés sur un ciblage des priorités 2014-2016 pour la République kirghize.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

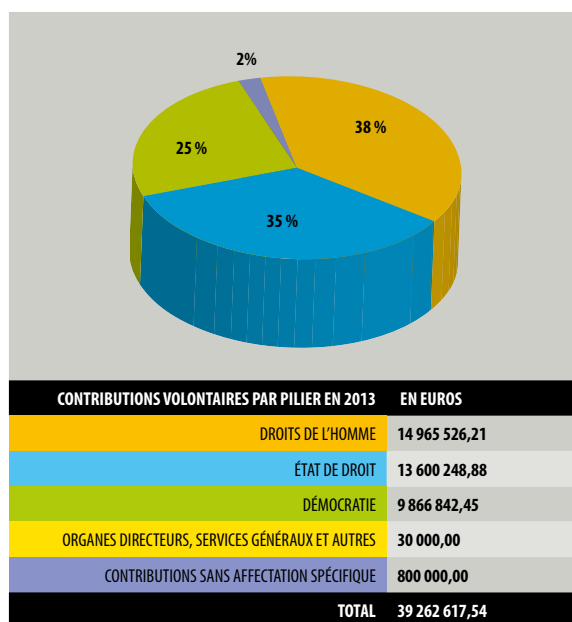
RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES POUR 2013



VOICI L'ÉVOLUTION EN 2013, EN COMPARAISON DE L'ANNÉE 2012

- le total des recettes a augmenté de 4 %, passant à environ 39,3 millions d'euros (37,7 millions d'euros en 2012 ; 36,4 millions d'euros en 2011 et 29,6 millions d'euros en 2010) ;
- les contributions volontaires des États membres ont augmenté de 32,3 %, passant à 16,8 millions d'euros ;
- 37 des 47 États membres ont versé des contributions en 2013 (33 en 2012). Les 10 plus gros donateurs ont apporté 71 % du total des recettes émanant des États membres (88 % en 2012) ;
- la Norvège, le Danemark et la Suisse comptent parmi les États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement 4,4 millions d'euros, 3 millions d'euros et 1,1 million d'euros d'apports. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme a, quant à lui, versé une contribution de 2,6 millions d'euros ;

- les recettes pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe/UE ont diminué de 8 % à 20 millions d'euros (21,7 millions d'euros en 2012) et ont constitué 51 % du total des recettes extrabudgétaires ;
- l'Union européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires (en dehors des programmes conjoints) pour un montant total de 866 000 euros ;
- les contributions des États non membres ayant un statut d'observateur ont diminué de 17 %, passant à 1,1 million d'euros ;
- les sources de financement dites « autres » (notamment ne provenant ni de l'Union européenne, ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 491 000 euros ;
- les contributions volontaires, toutes sources confondues, à l'exception des recettes des programmes joints du Conseil de l'Europe/UE, s'élèvent à 19,3 millions d'euros et sont en hausse de 20 %.





Réunion du **Comité
des conseillers juridiques
sur le droit international**

Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a tenu des échanges de vues sur les immunités des Etats et des organisations internationales, en particulier sur la signification ou notification des actes introductifs d'instance et les missions spéciales, ainsi que sur les sanctions des Nations Unies. Le comité a également servi d'enceinte pour la promotion d'un projet de déclaration sur les immunités des biens culturels prêtés appartenant à un Etat. Le suivi des divers thèmes de travail a permis le développement et la mise à jour des bases de données concernant les immunités des Etats, l'Organisation et les fonctions du Bureau du conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères et la mise en œuvre nationale des sanctions des Nations Unies. Le nouveau site internet du CAHDI est opérationnel depuis novembre 2013.

■ Le CAHDI a effectué un suivi des développements récents concernant le droit international humanitaire, la Cour pénale internationale (CPI) et les tribunaux pénaux internationaux, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public. En outre, une conférence sur les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale, qui a eu lieu en mars 2013 à l'initiative de la Principauté du Liechtenstein, a été coorganisée par le CAHDI.

■ Dans son rôle d'observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI a recueilli les réactions des délégations face à 27 réserves susceptibles d'objection. Cette activité contribue au dialogue réservataire sur le plan international et a un impact sur les actions postérieures des Etats en rapport avec les réserves évoquées.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi sa coopération avec les juristes et services juridiques d'autres organisations internationales, par le biais notamment de l'échange de vues annuel avec la Commission du droit international (CDI). La collaboration avec les Nations Unies a été renforcée par la présence du Secrétariat du CAHDI aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Enfin, les membres du comité ont tenu un échange de vues avec le conseiller juridique principal de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a acquis le statut de participant au CAHDI avec effet au 1^{er} janvier 2014.

■ Le CAHDI a communiqué aux Délégués des Ministres le résultat de son échange de vues sur la demande d'obtention du statut d'observateur auprès du CAHDI soumise par le Bélarus, statut qui a été accordé le 3 juillet 2013. Le comité a en outre rendu un avis sur la Recommandation 2027 (2013) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Agendas de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme : des synergies, pas des doubles emplois ».



Conférence de presse
Gilbert Saboya Sunye,
ministre des Affaires étrangères de l'Andorre
et Président du Comité des Ministres,
Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,
et **Daniel Hölting**,
porte-parole du Secrétaire Général
(Strasbourg, mai 2013)

Communication

Travaillant en étroite collaboration avec des professionnels des médias et des multiplicateurs et réseaux européens, la Direction de la communication (DC) a œuvré pour une plus grande visibilité des valeurs et normes du Conseil de l'Europe.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'année 2013 a été marquée par une réorientation ambitieuse, avec un recul de la communication événementielle au profit d'une approche plus stratégique.

■ Dix-neuf grandes interviews avec des dirigeants de l'Organisation ont été placées dans des grands médias. Au cours de l'année, notre équipe de suivi des médias a recensé 13 395 articles et dépêches mentionnant le Conseil de l'Europe dans la presse écrite et la presse en ligne. Les rapports des organes de suivi (par exemple le rapport sur le Saint-Siège du Comité MONEYVAL contre le blanchiment des capitaux), les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et les sessions de l'Assemblée parlementaire ont suscité une importante couverture, de même que les déclarations du Secrétaire Général et d'autres personnalités traitant de sujets spécifiques intéressant le Conseil de l'Europe. Près de 2 000 articles ont été publiés dans les médias internationaux ainsi qu'un nombre appréciable dans la presse italienne (1 084), française (1 063), russe (1 037), espagnole (955), britannique (849) et allemande (707).

■ La DC a transmis aux plus grands télédiffuseurs et agences de presse télévisée en Europe 120 fils d'actualités sur un large éventail de sujets, allant des grandes affaires de la Cour, comme celle liée au terrorisme de l'ETA, aux visites de personnalités, dont le Président allemand, Joachim Gauck, et le président de la Douma russe, Sergueï Narychkine. Cent huit de ces fils ont été repris par des agences et des réseaux comme Reuters, APTN, ENEX et Eurovision. Les autres ont été utilisés par des télédiffuseurs tels que la BBC, ARD, Channel One Russia et NTV Turquie. Dix-sept fils concernaient des informations émanant de l'Assemblée parlementaire et 16 de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ La DC a modernisé son studio de télévision et sa salle de contrôle, et a installé un réseau interne de serveurs afin d'accélérer le montage et la distribution de produits et d'images audiovisuels. Un nouveau projet, le « Journal », propose chaque semaine des actualités et des points de vue provenant de tous les secteurs de l'Organisation à un public de décideurs et de groupes d'intérêt. Le « Journal » a été repris sur plusieurs sites web, dont ceux de *Der Standard*, principal quotidien autrichien, et EU Reporter, organisation de presse ayant son siège à Bruxelles. Trente et une éditions du *Journal hebdomadaire* ont été produites durant l'année, dont une édition spéciale consacrée à la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe à Moscou. De format court (8 à 10 minutes), associant interviews, nouvelles et vidéos sur des sujets d'actualité, le programme a rapidement attiré et fidélisé une audience ; plus de 750 000 vues avaient été comptabilisées à la fin de 2013.

■ Le nombre de visiteurs uniques sur le hub internet du Conseil de l'Europe a augmenté de 10 %, passant à plus de 2,5 millions. Le nombre de visiteurs uniques sur le blog Human Rights Europe a triplé pour atteindre 96 000. Le nombre de vues de vidéos publiées sur YouTube a progressé de 152 %. Le compte Twitter officiel en anglais de l'Organisation a vu son nombre d'abonnés croître de 67 %, avec aujourd'hui près de 51 000 abonnés ; un fil Twitter officiel en français a été lancé. Avec une augmentation de 38 %, le nombre d'abonnés du compte Facebook officiel dépasse désormais 53 000 ; un nouveau profil Facebook en russe a été ouvert.

■ La migration des sites web du Secrétariat sur la nouvelle plate-forme CMS Liferay a continué de progresser. Des directives éditoriales pour le web ont été parachevées et utilisées dans le cadre de formations ciblées.

■ La direction a par ailleurs poursuivi son programme de formation aux médias, qui comprenait pour la première fois un cours spécialisé sur le tournage et le montage d'images vidéo au moyen de smartphones et de tablettes.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier la célébration de l'Année européenne des citoyens lors de la Journée de l'Europe et le mois de l'Europe en mai.

■ Une exposition sur la citoyenneté démocratique, traduite en cinq langues, a été présentée dans différents lieux en Alsace, à Paris, à Moscou et à Sarajevo et distribuée sous forme d'affiches à des écoles françaises, allemandes et autrichiennes. Une rencontre des « Dialogues de Strasbourg », en partenariat avec la ville, a été organisée sur le thème de l'engagement citoyen, avec la participation de Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique (France). En partenariat avec la médiathèque de Strasbourg, une « bibliothèque vivante » a également illustré le thème de la citoyenneté et des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe était présent au Festival du film d'Istanbul pour la 7^e édition du prix Face et à celui de Sarajevo.

■ A l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques et des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la base de contacts (plus de 11 000 destinataires) et auprès de sites partenaires. Les présidences andorrane, arménienne et autrichienne du Comité des Ministres ont été également l'occasion d'un effort accru de communication vers ces pays.

■ Cinq publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation : le réseau Romed (participation des communautés roms à travers la médiation), la convention sur l'adoption et la traduction anglaise de *L'Histoire du Conseil de l'Europe, La liberté d'expression et internet* en anglais, et *L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme* en français. Un nouveau dépliant général sur l'Organisation a été publié en cinq langues en version papier et en 10 autres langues en version électronique. Parmi les nombreuses traductions en langues non officielles, les fiches pédagogiques sur les droits de l'homme ont été publiées et diffusées en arménien et le dépliant sur les articles de la Convention européenne des droits de l'homme en allemand, italien, russe et arménien.

■ Une nouvelle plate-forme de publications en ligne a été lancée en octobre. Elle intègre à la fois la librairie en ligne (book.coe.int) actualisée ainsi qu'une sélection de documentation gratuite destinée au grand public (edoc.coe.int), pour consultation conviviale (flipbook) ou téléchargement (brochures, affiches, documents pour les enseignants, extraits de livres).

■ Plus de 40 000 visiteurs ont participé aux programmes d'études et de visites d'information sur le Conseil de l'Europe. Le partenariat avec le réseau ELISA (Association européenne des étudiants en droit) a été renforcé avec le lancement du premier concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme, le premier du genre en Europe. Cent vingt équipes de 31 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive. La finale s'est déroulée en février à la Cour et a rassemblé 16 équipes en provenance de 13 pays.

■ Une nouvelle identité visuelle a été déployée dans l'Organisation à partir du mois de juin. Elle intègre le logo officiel révisé et l'ensemble des gabarits harmonisés pour les supports imprimés et événementiels au travers d'une nouvelle charte graphique.



L'équipe du **Trinity College de Dublin** (Irlande) vainqueur du premier **concours européen de plaidoiries**, en langue anglaise, sur la Convention européenne des droits de l'homme (Strasbourg, février 2013)



Présentation de l'exposition sur la citoyenneté démocratique à Strasbourg



Contributions des pays membres du Conseil de l'Europe en 2013 (€)

CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES

ALBANIE	477 428,62
ANDORRE	262 681,40
ARMÉNIE	357 175,01
AUTRICHE	5 406 491,62
AZERBAÏDJAN	1 058 227,03
BELGIQUE	6 914 332,29
BOSNIE-HERZÉGOVINE	557 599,56
BULGARIE	1 138 089,74
CROATIE	1 133 994,18
CHYPRE	503 838,58
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3 172 310,14
DANEMARK	4 349 842,49
ESTONIE	483 457,01
FINLANDE	3 477 525,48
FRANCE	38 358 207,97
GÉORGIE	505 342,93
ALLEMAGNE	35 329 663,91
GRÈCE	4 837 833,91
HONGRIE	2 378 661,23
ISLANDE	493 351,01
IRLANDE	3 254 275,03
ITALIE	35 467 297,91
LETTONIE	585 252,50
LIECHTENSTEIN	332 631,99

LITUANIE	784 088,34
LUXEMBOURG	858 796,14
MALTE	372 652,97
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	344 442,42
MONACO	341 691,97
MONTÉNÉGRO	383 688,89
PAYS-BAS	11 187 095,76
NORVÈGE	5 541 935,95
POLOGNE	8 300 125,53
PORTUGAL	3 672 735,80
ROUMANIE	3 571 191,85
FÉDÉRATION DE RUSSIE	32 356 877,51
SAINT-MARIN	139 337,80
SERBIE	1 083 671,83
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1 459 436,88
SLOVÉNIE	841 891,73
ESPAGNE	21 623 647,99
SUÈDE	6 234 236,67
SUISSE	6 822 774,20
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »	485 593,28
TURQUIE	13 096 073,00
UKRAINE	4 179 370,60
ROYAUME-UNI	32 042 886,94

TOTAL
306 559 755,59

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2013 (€)

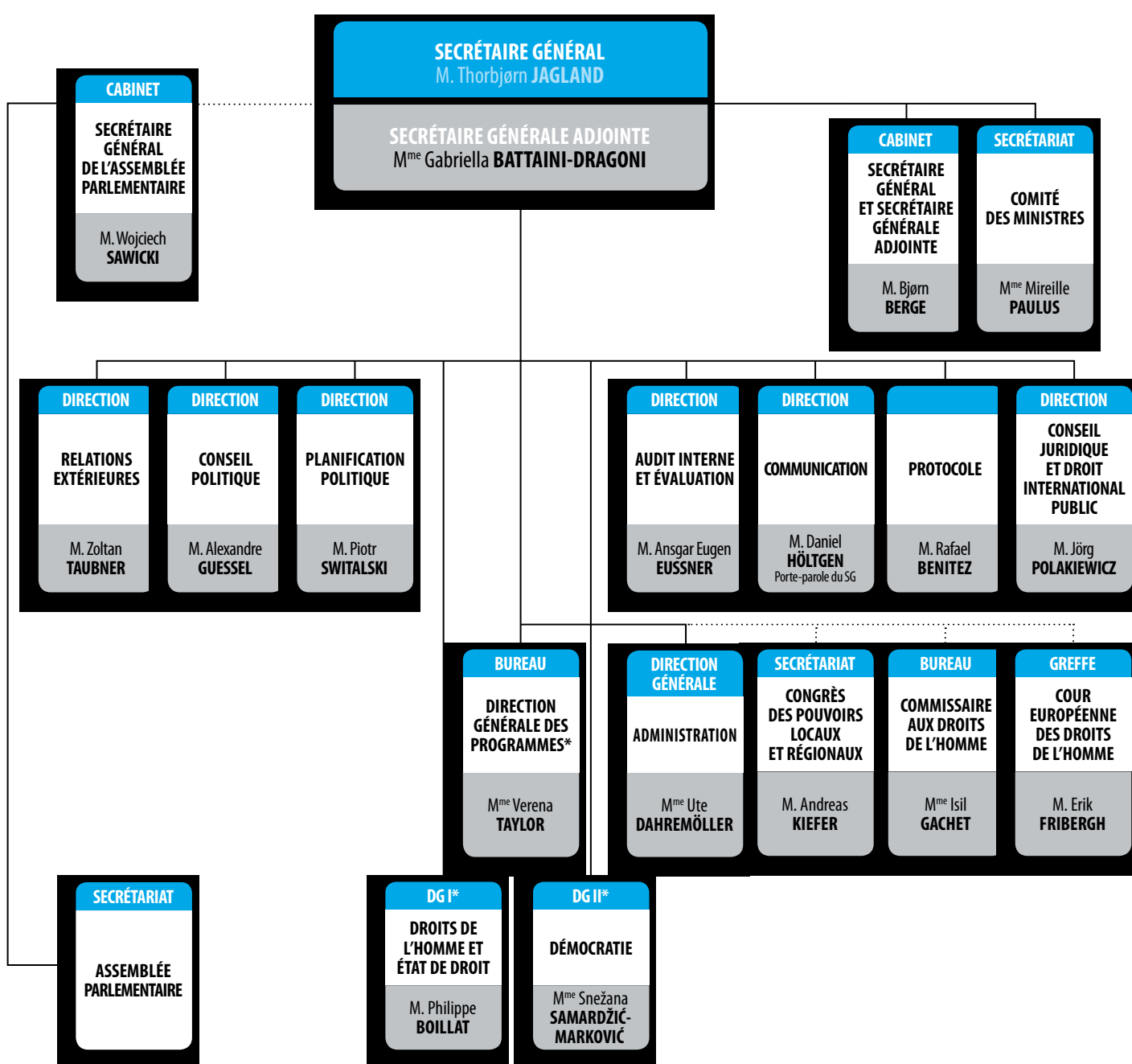
ÉTATS MEMBRES	
1 NORVÈGE	4 364 762,00
2 DANEMARK	3 031 472,23
3 FONDS FIDUCIAIRE POUR LES DROITS DE L'HOMME ³	2 620 000,00
4 SUISSE	1 108 550,17
5 ALLEMAGNE	810 996,16
6 FRANCE	730 877,71
7 FINLANDE	593 203,18
8 MÉCANISME DE SUBVENTION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ⁴	449 710,81
9 LUXEMBOURG	372 308,33
10 AUTRICHE	361 500,00
11 PAYS-BAS	277 050,00
12 SUÈDE	257 507,04
13 BULGARIE	184 125,00
14 BELGIQUE	178 134,38
15 ROYAUME-UNI	174 635,42
16 IRLANDE	150 000,00
17 POLOGNE	145 000,00
18 HONGRIE	125 094,49
19 LIECHTENSTEIN	117 962,92
20 FÉDÉRATION DE RUSSIE	111 234,14
21 ITALIE	108 404,88
22 TURQUIE	100 000,00
23 ROUMANIE	65 281,58
24 MONACO	64 967,62
25 ISLANDE	60 468,74
26 ESPAGNE	56 500,00
27 ANDORRE	53 833,87
28 PORTUGAL	31 500,00
29 ARMÉNIE	30 000,00
30 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	30 000,00
31 SLOVAQUIE	20 953,16
32 ESTONIE	20 000,00
33 CROATIE	12 979,38
34 GRÈCE	11 005,70
35 SERBIE	8 474,54
36 AZERBAÏDJAN	6 656,62
37 MALTE	5 000,00
38 CHYPRE	3 221,00
39 LITUANIE	1 000,00
TOTAL ÉTATS MEMBRES	16 854 371,07

ÉTATS OBSERVATEURS	
1 CANADA	914 425,06
2 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	90 812,81
3 JAPON	45 000,00
TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS	1 050 237,87
UNION EUROPÉENNE	
PROGRAMMES CONJOINTS	20 001 635,67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	865 519,78
TOTAL UNION EUROPÉENNE	20 867 155,45
AUTRES	
1 SUPPORTERS OF CIVIL SOCIETY IN RUSSIA	136 849,12
2 FONDATION A.G. LEVENTIS	70 000,00
3 MOSCOW STATE LINGUISTIC UNIVERSITY	40 000,00
4 ISRAËL	36 630,00
5 ÎLE DE MAN	35 000,00
6 ÉTATS DE GUERNESEY	35 000,00
7 ÉTATS DE JERSEY	35 000,00
8 FONDATIONS OPEN SOCIETY	15 720,44
9 FONDATION CAIXA	15 000,00
10 CASSA DI RISPARMIO DI FIRENZE	15 000,00
11 UNIVERSITÉ DE GRAZ	12 000,00
12 ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	10 880,00
13 CHARTA 77 FOUNDATION	7 500,00
14 VÁCLAV HAVEL LIBRARY	7 500,00
15 CONSEIL NORDIQUE DES MINISTRES	6 979,62
16 FONDATION DU JAPON	5 841,83
17 DONATEURS PRIVÉS	3 056,54
18 UNIVERSITÉ DE VIENNE	2 895,60
TOTAL AUTRES	490 853,15
GRAND TOTAL 2013	39 262 617,54

3. Finlande, Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni.

4. Islande, Liechtenstein, Norvège.

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2013



*DGI DGII rapportent au Secrétaire Général
Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente
les travaux menés
au cours de l'année 2013
par les différents organes
et secteurs d'activité
du Conseil de l'Europe,
en présentant une
sélection de points forts et
de réalisations de l'Organisation.

PREMS 5471 4

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation
de défense des droits de l'homme du continent.
Il compte 47 États membres, dont 28
sont également membres de l'Union européenne.
Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé
la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant
à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise
en œuvre de la Convention dans les États membres.